

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

1^{er} août 2023

Soyons fiers de notre altérité!

Réflexions à l'occasion du nouveau livre de Paul Widmer «La Suisse est autre – ou ce n'est plus la Suisse»*

par Erika Vögeli

Paul Widmer ne laisse planer aucun doute sur le fait que la Suisse est un cas particulier. Sa différence par rapport aux autres Etats est de poids, elle s'est tracée au cours de l'histoire, résidant en sa propre voie particulière à elle. Sa différence a toujours été perçue de l'extérieur comme telle, depuis ses débuts jusqu'à nos jours.

L'auteur – historien, ancien ambassadeur et enseignant universitaire – le démontre de manière historiquement fondée. Il se base sur une large connaissance de l'histoire et de la littérature, et ceci sous une forme qui entraîne le lecteur dans une sorte de promenade à travers les siècles, autant divertissante que riche en aperçus. Tout lecteur ouvert et attentif éprouvera, à la lecture faite de ces quelques 120 pages, un sentiment de gratitude envers l'auteur pour avoir mis son projet à exécution, malgré son scepticisme quant aux réactions possibles à cet «*énième* essai sur la Suisse». Bien sûr, beaucoup de choses ont déjà été dites sur la Suisse – mais la voix de Paul Widmer est particulière dans son genre. Une fois de plus, face au problème des accumulations de pouvoir dans ce monde et peut-être de manière encore plus pointue que d'habitude déjà, l'auteur associe son attitude essentiellement éthique avec son vaste arrière-plan historique, politique et philosophique.

Paul Widmer aborde six aspects en expliquant l'évolution particulière prise par la Suisse qui font sa différence, son «altérité»: la Suisse comme modèle, son entité étatique à plusieurs noms, son concept, son existence en tant que nation et Etat et ce qui concerne sa neutralité.

Cette insistance dont la voie indépendante provoque

En tant que modèle, la Suisse est «un témoin original des possibilités alternatives d'existence étatique» (p. 11), dont «l'autonomie provoque» inlassablement les puissances. (p. 12) Il est fascinant de voir comment Paul Widmer rejette les affirmations péjoratives sur le prétendu «mythe de la Suisse» en se basant sur les perceptions extérieures les plus diverses. Depuis sa création et tout au long des siècles d'existence de la Confédération suisse, des philosophes, des politiciens, des historiens, des poètes et des penseurs se sont exprimés sur cette entité, en étant partisans et adversaires. Ce qui les unit, malgré leurs jugements opposés, c'est le constat concédé (même des critiques) concernant la ténacité avec laquelle la Suisse a défendu et maintenu son indépendance, son surplus de liberté et son grade plus limité de servitude. Là où les uns, comme Hegel, ont rejeté la souveraineté populaire comme une «idée chaotique» [wüste Vorstellung] et où d'autres la qualifiaient d'«anomalie» ou ne pensaient pas grand bien des Suisses, perçus selon leur point de vue comme «exubérants dans leur nature, ennemis des princes, rebelles et désobéissant depuis longtemps à leurs maîtres». D'autres se montraient impressionnés par sa vie sociale démocratique avec ses libertés conservées. Les grands hommes des Lumières – Voltaire, Diderot, Montesquieu, Rousseau – lui ont tous rendu hommage. Ils l'ont fait sans exagération, non pas pour le faste ou la grandeur extérieure, mais précisément en raison de sa différence: pour le surplus de liberté, le surplus de limitation des structures de suppression. Pour le fait aussi qu'il ne s'agissait justement pas, avec cette Suisse, d'un Etat dominant, mais d'une de ces alternatives dont le développement à partir de la base était unie par sa volonté de liberté. «Certes», écrit Widmer, «les idolâtres des grandes affaires, des puissants et des élites seront toujours déçus par la Suisse». (p. 14) On pourrait en déduire l'inverse aussi: qu'en revan-



La «Huetstock» en Suisse centrale – bel exemplaire de ces «rochers inhospitaliers» dont parlait Voltaire, symbole des forces animant toute résistance légitime (photo Wikimedia Commons)

che, ceux qui se fient davantage au courage d'être différents, ceux qui préfèrent se mettre au service de la population, du bien commun – ce ne seront guère ceux qui recherchent les flatteries hautaines et leur part de glorification trompeuse.

Un Etat portant des noms variés

La Suisse sort également du lot concernant son nom. Aucun pays ne manifeste une telle variété s par rapport à sa dénomination officielle bien que «la» Suisse (avec article, s'il vous plaît!) soit une notion connue dans le monde entier. Son nom officiel déjà existe en quatre langues: *Schweizerische Eidgenossenschaft* [littéralement «Alliance de serment suisse»], *Confédération suisse*, *Confederazione Svizzera* et *Confederaziun svizra*. «Il est vrai qu'on dispose que rarement de suffisamment de place pour autant de lettres. C'est pourquoi on a créé, en 1848, la désignation latine «Confoederatio Helvetica», en guise de compromis linguistiquement neutre.» L'Helvétie, appellation historique datant de l'époque romaine et dérivée du nom de la tribu celtique des Helvètes, était trop chargée par le diktat de Napoléon. Mais on l'a trouvé tout de même convenable comme nom de pays d'origine éditant ses timbres-poste. Elles ne portent donc pas la notion de Schweiz, Suisse, Svizzera, Svizra, mais «Helvetia».

La démocratie, le fédéralisme et l'importance du plurilinguisme se sont également imposés là. La priorité n'était pas donnée à une dé-

monstration de force centralisée, aux apparences, mais au maintien de ce qui est commun. «L'essentiel, résume Widmer, c'est que l'Etat accomplisse cette tâche pour laquelle il a été créé: la sécurité et la prospérité pour ses citoyens.» (p. 38) Ou, de manière encore plus pointue: «Les noms ne sont que du vent. Quelque chose pour les natures bureaucratiques, quelque chose pour ceux qui veulent assurer leur force déclinante misant tout sur la protection par leurs brevets.» (p. 38)

La liberté exige la responsabilité individuelle

Dans ses explications sur la notion de Suisse – qui «évoque certaines représentations», auxquelles on associe une certaine pensée (p. 47) – Widmer se penche un peu plus en détail sur la notion de «confédération»: il met ainsi un contrepoint aux représentations historiques déconstructivistes, selon lesquelles l'histoire de la fondation de la Confédération suisse relèverait du mythe. L'histoire de la notion montre que le terme de confédération – un terme au singulier visant le collectif, devait déjà exister vers 1370. Un tel singulier pour dénommer un collectif n'apparaît pas de n'importe où, mais seulement après l'existence de ce qu'il désigne. Et l'auteur de renvoyer ici, une fois de plus, à la particularité comprise dans le terme. «Ce qui s'est passé vers 1300, dans la Suisse primitive, était extrêmement surprenant. Dans toute l'Europe, les princes se sont efforcés de stabiliser leur domination territoriale

en créant, dans le sens du haut vers le bas, des Etats dynastiques. En Suisse primitive, c'est le contraire qui s'est produit. Les paysans se sont réunis pour défendre leurs libertés. Il ne s'agissait pas de libertés individuelles, mais de privilèges collectifs, acquis dans le temps en tant que communauté.» (p. 51) La communauté jouait un rôle décisif, car «avec le serment, on ne rendait pas hommage à un seigneur noble comme ailleurs. Il s'appliquait à sa propre communauté». (p. 52) Une circonstance qui toutefois signifiait aussi la responsabilité personnelle de chacun: prendre son destin en main exige également la participation responsable de chacun. Widmer cite Adolf Gasser: «Dans l'Etat coopératif et communal, le principe de l'intégration, la volonté générale de co-responsabilité doivent nécessairement remplacer la subordination.» (p. 53) Si cette volonté d'accepter sa propre responsabilité envers la confédération diminue, de même la disposition à participer activement à son destin, comme le rappelle Paul Widmer de manière tout aussi claire, diminue aussi. Nous en faisons les frais dans une autre monnaie, car «là où il y a abdication du citoyen, la bureaucratie s'étend – et c'en est fini d'une partie de notre liberté». (p. 113)

La Suisse – nation de par sa volonté et en contrepoint

Même en tant que nation – Widmer la définit comme un groupe d'êtres humains d'une certaine extension se sentant liés entre eux par une série de points de vue en commun et se distinguant d'autres – la Suisse y incorpore, encore, son alternative provocante. Paul Widmer la qualifie de nation «avant la lettre», elle s'est constituée en tant que nation avant que ce terme ne se soit imposé: «Bien avant que le terme «nation» n'apparaisse comme lien entre l'Etat et le peuple, elle [la Suisse] s'est constituée en tant que nation grâce à un fort sentiment d'appartenance avant la lettre, donc. Mais son élément unificateur n'est pas la langue, mais la volonté de liberté» (p. 60) – la volonté de préserver sa voie indépendante, cimentée par le «desir de se gouverner soi-même en toute liberté» (p. 61). La Suisse devait et doit donc offrir aux citoyens plus de liberté et d'autodétermination, ce qu'elle a pu se faire garantir face aux monarchies environnantes et en comparaison avec elles, mais aussi grâce aux droits de démocratie directe et aux structures fédéralistes, ses acquis de longue date. Widmer conclut toutefois par une mise en garde sérieuse: «Si la Suisse devait un jour perdre son surplus en matière de liberté, sa raison d'être en tant que nation pourrait être essentiellement défiée». (p. 61) Et de citer, dans ce contexte Max Huber, «le grand spécialiste du droit international et président de longue date du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans ces paroles: «La Suisse est une nation politique, elle ne repose ni sur une langue commune ni sur une ethnie, mais sur des expériences communes et la volonté de maîtriser ensemble le présent et l'avenir». (p. 62) Ce qui débouche, en somme, sur la Suisse en tant que nation issue de la volonté. Ou, en référence au Français Ernest Renan, une Suisse en tant que «plébiscite permanent». Dans ce contexte, Widmer, faisant référence à l'histoire ancienne et récente, se résume ainsi: «Que la Suisse ait survécu en tant que nation issue de la volonté est tout sauf évident.» Sans cesse menacée de l'extérieur et de l'intérieur, son existence n'a tenu, à plusieurs reprises, qu'à un fil. Widmer mentionne différents défis critiques sur le chemin la menant à l'Etat fédéral actuel. Mais pour lui, il est évident que «les juristes réduisant la Suisse moderne

«En quoi consiste-t-elle donc, la forme de moralité citoyenne propre à la Suisse? A mon avis, elle se compose essentiellement de trois éléments: d'abord, il y a le sens civique éveillé associant le souci du bien commun à une forte volonté de responsabilité individuelle, c'est-à-dire à l'entretien du système de milice. Ensuite vient l'esprit de concordance. On ne veut pas le pas-

sage en force de la majorité, mais l'implication du plus grand nombre de citoyennes et citoyens aux affaires de l'Etat. Et, le troisième élément essentiel, c'est la volonté de limiter le pouvoir à tous les niveaux. Le but ultime de la Suisse n'est pas l'apothéose de l'Etat, mais la liberté du citoyen. Si ce fonds commun s'effrite, le modèle suisse est menacé de l'intérieur.» (p. 112f.)

L'action impartiale du CICR passe par son autonomie

par Marianne Wüthrich, docteur en droit

«La condition de la crédibilité de la neutralité est sa fiabilité absolue et son souci constant d'impartialité. Dans ce domaine, la Suisse dispose d'une expérience unique qu'elle peut mettre au service de la paix mondiale». Ainsi avertissait l'historien suisse Wolfgang von Wartburg au début des années 1990.¹

Aujourd'hui, alors que certains politiciens et médias ont presque totalement perdu leur boussole suisse, l'avertissement de Wolfgang von Wartburg est d'urgence actualité, y compris pour la Croix-Rouge. Car l'activité indispensable du CICR, dont le siège principal n'est pas établi dans notre pays par hasard, est étroitement liée à la crédibilité de la neutralité suisse. Malgré la grande détresse imposée à de nombreuses populations du monde entier, le CICR a du mal à collecter suffisamment de fonds. Nous en examinons les causes.

Les besoins humanitaires augmentent perpétuellement – et avec eux les nécessités des interventions du CICR

Le Rapport annuel 2022 du CICR, publié le 29 juin 2023², fournit des informations détaillées sur ce que le CICR a accompli l'année passée dans les différents pays et régions du monde où la guerre et ses dommages ont sévi. Plus de 20 000 collaborateurs ont mis leur vie en danger pour des millions de personnes dans les multiples zones de guerre. Toutes leurs activités «s'inscrivent dans le mandat de l'organisation de protéger la vie et la dignité des victimes de la guerre et de promouvoir le respect du droit international humanitaire». (Introduction au rapport annuel)

Les chiffres en disent long. Selon *Swissinfo.ch*, en 2013, le nombre de victimes nécessitant de l'aide humanitaire de la Croix-Rouge était d'environ 140 millions de personnes dans le monde, tandis que pour l'année 2023, ce chiffre atteindra les 340 millions! Or, entre-temps, le budget du CICR a plus que doublé.³

Des voix critiques se sont élevées face aux 2,8 milliards de francs suisses budgétés pour le CICR en 2023, soupçonnant qu'il ait trop étendu ses activités et qu'il pratique de la coopération et du développement, des activités liées à d'autres organisations humanitaires mieux adaptées à ce genre de soutien durable, ceci au détriment de sa mission principale. M^{me}

Mirjana Spoljaric Egger, présidente du CICR, refuse ce point de vue qu'elle trouve trop généralisant et ajoute: «Il n'est pas si évident de définir ce qui relève de notre mission principale et ce qui la dépasse. Prenons par exemple l'approvisionnement en eau: est-il sensé de livrer en Syrie des réservoirs d'eau qui se vident en deux jours? Ce n'est ni durable ni raisonnable. Nous essayons donc de maintenir l'approvisionnement local en eau qui a été détruit pendant les combats.»⁴ Choix pertinent qui convainc même les non-spécialistes.

Face aux massives pressions de l'extérieur, la direction du CICR a malgré tout réduit son budget à environ 2,45 milliards. Ce qui a en-

traîné la suppression de 1800 postes et la fermeture de 26 succursales (sur 350) ainsi que la réduction d'autres sites – dont aucun n'est «dispensable» aux personnes en situation d'urgence. Une partie des collaborateurs du CICR a réagi à ces coupures sous forme d'une lettre exprimant leur inquiétude compréhensible – non seulement en raison des licenciements imminents, mais aussi en raison des personnes en détresse auxquelles refuser le soutien nécessaire reste un fait révoltant. Il faut pourtant ajouter que la critique exprimée dans cette même lettre concernant les salaires des cadres n'est pas appropriée. A la différence des cadres supérieurs des grandes sociétés privées, ceux du CICR ne gagnent pas des millions pour leur activité hautement exigeante autant sur le plan professionnel qu'humain.⁵

Comme l'indique le rapport annuel 2022 du CICR, il n'en reste pas moins que les besoins humanitaires ont continué de croître «à mesure que les conflits armés renforçaient l'instabilité mondiale et accroissaient la fragilité des sociétés et des systèmes sociaux. Les effets simultanés de la crise climatique, de la pandémie Covid-19 et de l'insécurité économique croissante ont rendu la fourniture du secours et d'aide aux personnes se trouvant en situation d'urgence causée par les conflits armés et autres situations de violence encore plus difficile». (Rapport annuel, p. 42) Dans l'interview mentionnée, la présidente du CICR fait état des guerres en Ukraine, dans la Corne de l'Afrique, en Ethiopie et au Soudan, le tremblement de terre dans la zone

suite page 3

Le CICR – destinataire privilégié des prestations suisses d'aide humanitaire

Le CICR est «depuis toujours le plus grand bénéficiaire de l'aide humanitaire de la Suisse», vient d'affirmer Mme Spoljaric Egger, présidente.

- Des Etats garantissent des prestations régulières au CICR et la Suisse qui a versé 166 millions de francs en 2022 se trouve au troisième «rang» dans la liste des donateurs, après les Etats-Unis et l'Allemagne.
- Interrogé par le Département des Affaires étrangères, Pierre Alain Eltschinger indique qu'en 2020 la Confédération a accordé la somme extraordinaire de 200 millions de francs en plus (intégré dans le budget Covid) au CICR, sous forme de prêt sans intérêt. Selon les médias, Mme Spoljaric Egger est en train de délibérer au niveau

du Conseil fédéral sur la question ouverte si le CICR doit rembourser ce prêt, comme convenu, d'ici 2027?

- Les terrains et bâtiments qui forment le siège du CICR à Genève sont mis à disposition par le canton et la ville de Genève. La Confédération, elle, a accordé plusieurs prêts immobiliers au CICR par le biais de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales – organisme qui soutient également d'autres institutions publiques ayant leur siège à Genève
- le dernier en date ayant atteint 8,9 millions de francs en rénovation d'une façade en 2016. En outre, le CICR bénéficie d'un accès gratuit au Centre international de conférences de Genève.

«Soyons fiers de notre altérité!»

suite de la page 1

principalement à l'esprit de la Révolution française n'ont pas raison, pas plus que les historiens qui mettent l'accent surtout à la discontinuité entre la Constitution fédérale de 1848 et l'ancienne Confédération suisse. La Suisse doit sa cohésion nationale à un mélange d'idées issues des Lumières et de la conception de la liberté propre à l'ancienne Confédération.» (p. 68)

L'Etat, oui – mais non pas trop, s'il vous plaît

Les explications de Widmer sur la Suisse en tant qu'Etat – on pourrait même dire sur la relation de Monsieur et Madame Suisse avec leur Etat – méritent toute notre réflexion, par exemple lorsqu'il note: «Dans leur attitude envers l'Etat en général, ils présentent un mélange singulier de patriotisme et de sobriété. Ils aiment leur pays, il est vrai, mais pas forcément l'Etat». (p. 79) L'Etat, au sens d'entité ayant pouvoir d'ordre, est considéré des Suisses comme un «mal nécessaire» (p. 73). Depuis sa création, toute concentration de pouvoir est observée avec méfiance et scepticisme et ainsi évitée dans la mesure du possible. Ainsi, d'une part, on partageait le pouvoir, au sens vertical, entre la Confédération, les cantons et les communes, en veillant toujours à conserver la plus grande marge de manœuvre possible au niveau inférieur. Tout cela dans l'effort inné à ce genre d'Etat de se rendre accessible au citoyen, et à ne déléguer au canton ou à la Confédération, instances des niveaux supérieurs, seulement ce qui ne pouvait être résolu au niveau inférieur. De plus, avec la création de l'Etat fédéral, le pouvoir à tout niveau politique a été divisé horizontalement dans les trois pouvoirs connus: le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Mais ce n'est pas tout: aux niveaux communal, cantonal et fédéral, les organes gouvernementaux siègent selon le principe collectif, en tant que «conseils» – dans toute la hiérarchie administrative suisse, ce n'est pas un seul individu qui décide lui seul, là aussi, le pouvoir est partagé.

La forme suisse du fédéralisme représentant certes l'aspect central de ce genre très accentué de partage du pouvoir, Paul Widmer renvoie là aussi aux contextes historiques internes. En tant que principe d'organisation, le fédéralisme est certes relativement récent. «En revanche, l'autonomie communale, l'autogestion dans les petites collectivités, est ancienne. Elle est le substrat sur lequel se développe la pensée fédéraliste». (p. 78) Et c'est aussi sur ce substrat que s'est développé

«Nous voilà donc devant le choix suivant. Soit nous sommes un modèle alternatif et nous avons quelque chose à offrir dont nous-mêmes nous donnons l'exemple et pour lequel nous sommes prêts à payer un prix si nécessaire. Ou bien nous n'avons plus rien à offrir et nous nous bornons à nous immerger dans le courant dominant. C'est certes une possibilité d'existence. Mais dans ce cas-là, la ques-

tion de Voltaire se demandant pourquoi la moitié du monde s'intéressait à 'ces quelques rochers inhospitaliers des Alpes' resterait ouverte. Le supplément de liberté qui a toujours caractérisé la Suisse aurait fondu comme ses immenses glaciers. Le pays existerait encore de nom, mais ce serait tout. La Suisse en tant qu'alternative aurait abdiqué.» (p. 115, tr. Hd.)

ce que les Suisses «considèrent comme l'essence de leur Etat: le maximum de liberté et d'indépendance. C'est de cela, de la démocratie vécue dont ils sont fiers. En revanche, le pouvoir de l'Etat suscite plutôt un malaise. Ce scepticisme vis-à-vis de l'Etat doit toutefois être compris en parallèle avec la conscience de la responsabilité individuelle. En fait, nous sommes tous l'Etat. Ou l'étions-nous? Paul Widmer voit là aussi la nécessité d'une réflexion accrue. Dans notre Suisse actuelle, «la conception sceptique de l'Etat, tentant de freiner l'activisme étatique par la responsabilité individuelle, est affaiblie, il est vrai, mais pas encore éteinte». (p. 82)

Et la neutralité!

Widmer considère la neutralité suisse, elle aussi, comme un «acquis à succès, pourtant menacé». Son importance s'éclaire notamment dans le mandat donné par la Diète suisse à ses délégués au Congrès de Vienne de 1815. Ce furent ces derniers qui eurent la tâche de faire garantir la neutralité de la Suisse, «base de son indépendance politique et de sa sécurité militaire» (p. 86). Comme le montre le parcours de l'histoire depuis lors, le concept de neutralité a toujours été remis en question. D'une part, par les grandes puissances parce qu'elle les gênait et, de l'autre, à l'intérieur par ceux qui se sentaient limités dans l'exercice de leurs propres compétences. Oui, Widmer le concède, la neutralité «réduit la marge de manœuvre du gouvernement en matière de politique étrangère» (p. 15).

Malgré toutes les difficultés, Widmer constate qu'il est «évident que la neutralité n'a pas atteint sa fin, en tant que moyen de droit international public susceptible de préserver l'indépendance nationale en cas de conflit entre des Etats tiers. C'est précisément l'échec fréquent des organisations mondiales dans la résolution des conflits qui réitère toujours la légitimité de la neutralité». (p. 95) Pourtant, le seul capital de la neutralité est «la crédibilité. Celle-ci doit être acquise en temps de paix par une politique prévisible, pour qu'elle soit efficace en temps de guerre». (p. 99) Ce n'est toutefois ni l'adhésion au Partenariat pour la paix ni des considérations plus récentes, telles qu'elles sont formulées dans le rapport

complémentaire au rapport du Conseil fédéral sur les questions de politique de sécurité, qui poursuivent cette ligne. Les exercices militaires communs avec l'OTAN ou lui concéder le droit de vérifier l'interopérabilité de l'armée suisse ne font guère partie des mesures de confiance en vue de préserver l'efficacité la neutralité suisse. Poursuivre ce laxisme conduira au constat qu'une telle neutralité, à la fin, sera réduite aux dimensions d'une formule dénuée de sens.

Aux propagandistes d'une politique de «neutralité» activiste et partisane, Paul Widmer rétorque que la Suisse n'a pas été chargée par d'autres Etats d'emprunter le rôle de juge face aux conflits internationaux. Ses protagonistes feraient mieux de «descendre de leur haut piédestal de supériorité morale» (p. 99). Et Widmer de rappeler que la Suisse était et reste parfaitement consciente de son grand privilège d'avoir été épargnée par les grands conflits armés du passé. Depuis toujours, elle a cherché à compenser ce privilège par un engagement particulier: dans le domaine du droit international public, en soutenant le CICR, en offrant ses bons offices sur le plan politique et, sur le plan humanitaire, par ses mesures d'aide généreuses dans des situations de catastrophe ou de guerre.

Aujourd'hui encore, Paul Widmer voit certes la possibilité et la tâche de la Suisse de «concilier les intérêts légitimes d'un petit Etat avec les exigences stratégiques de la paix, même au 21^e siècle, dans une politique de neutralité fiable».

C'est ainsi que l'on servirait au mieux le bien commun et sa population, ce qui ne réduit guère la vue seulement sur son propre pays. En effet, comme l'affirme Widmer ailleurs: «Depuis la nuit des temps, les hommes nourrissent le désir de garantir la paix par des dispositions étatiques intelligentes». (p. 23)

L'altérité – une perspective suisse méritant la peine d'être vécue

Tout cela montre qu'il ne s'agit pas, pour Paul Widmer, de mettre en avant les mérites suisses – la modestie lui convient mieux. Une modestie qui se fonde toutefois sur une conscience de soi intacte. Son analyse rappelle pourtant que nous devons nous-mêmes nous rendre compte, chacun pour soi, ce que nous devons

à notre démocratie, à notre fédéralisme, à notre neutralité, à notre culture politique. La reconnaissance est un beau trait – à condition qu'elle se fonde sur le respect de l'autonomie d'autrui. Mais celui qui mise tout sur ce qu'il soit reconnu et respecté de son entourage risque de manquer de conscience de soi-même et de fermeté face aux adversités inévitables auxquelles nous confronte la vie.

L'essai de Widmer est un plaidoyer sans équivoque pour la Suisse et nous autres Suisses, pour son maintien, mais aussi un rappel clair que notre pays mérite davantage que de consommer ce que d'autres générations ont, par leurs efforts, obtenu, mais de préserver ses acquis si nous voulons les conserver. La Suisse n'existe pas par elle seule: nous devons la vouloir, et nous devons y contribuer.

Et comment? Widmer nous encourage à davantage de fermeté pour témoigner de nos différences, à rester avec plus d'autonomie nous-mêmes, à réduire notre empressement à nous aligner derrière des attentes que nous ne partageons pas et des applaudissements qui ne sont pas honnêtes, le tout avec un peu plus de civisme engagé – qui nuit ni à l'individu ni à la collectivité. Nous ne devons pas faire du prosélytisme avec ce dont nous nous réjouissons chez nous. Mais si l'on est conscients de ce que la Suisse a représenté au cours de l'histoire, du seul fait de sa manière d'exister – en tant qu'union dirigée du principe du bas vers le haut, dans laquelle le droit a su devancer le pouvoir – et si, avec tout cela, nous sommes conscients des raisons pourquoi nos «rochers inhospitaliers» auront «acquis leur place dans l'histoire mondiale» (Voltaire), le courage d'être différent se révèle être une perspective suisse plus que viable. La Suisse est certes dépourvue des apparences propres aux grandes puissances fondées sur la violence, mais elle existe comme un message sans équivoque: l'alternative est possible!•

Paul Widmer (1949), ancien ambassadeur et diplomate de 1977 à 2014, représentant la Suisse à New York, Washington, Berlin, Zagreb, auprès du Saint-Siège et autres, Professeur et Directeur d'études des relations internationales à l'Université de Saint-Gall (2011–2018), chroniqueur invité de la NZZ am Sonntag (2016–2021). Auteur de plusieurs ouvrages politiques et historiques, dont *Die Schweizer Gesandtschaft in Berlin* (1997), *Die Schweiz als Sonderfall* (2007), *Diplomatie. Ein Handbuch* (2^e édition 2018) et *Bundesrat Arthur Hoffmann. Aufstieg und Fall* (2017) (tous publiés par NZZ Libro).

«L'action impartiale du CICR ...»

suite de la page 2

frontalière entre la Syrie et la Turquie, la situation en Afghanistan qui ne cesse de s'aggraver et les conséquences dévastatrices du changement climatique en Afrique comme ses majeurs défis.

Le CICR – souvent la seule force capable de fournir de l'aide immédiate

Il est très important que le CICR soit présent pour apporter de l'aide immédiate, notamment dans de nombreuses régions où d'autres organisations humanitaires n'ont pas d'accès ou ne cherchent même pas à le faire. Spoljaric Egger l'explique en ces termes: «Malheureusement, même des programmes qui font incontestablement partie de nos tâches principales se trouvent être sous-financés. Et dire qu'en raison de la neutralité et de l'indépendance qui nous sont propres, nous sommes souvent la seule organisation capable d'apporter de l'aide. Je me suis rendue dans le nord-est de la Syrie et en Russie. Là, à part nous, personne n'a accès aux prisonniers»⁶. Quant à l'exemple du conflit syrien, les renseignements à tirer des différentes sources disponibles débouchent donc sur une conclusion univoque. Après le tremblement de terre de début mars, de nombreux Etats et organisations occidentales sont intervenus en Turquie, mais en Syrie, la situation était dramatiquement différente. De nombreuses institutions arabes étaient sur place, il est vrai, mais outre le CICR, on ne comptait pratiquement aucune organisation occidentale de secours immédiat. En ce qui concerne la guerre en Ukraine, tous ceux qui veulent soutenir les Ukrainiens ont de quoi se réjouir, car de toute évidence, la présidence du CICR, et elle seule, maintient le dialogue avec le gouvernement russe. Sans cela, qui dans ce monde déchiré contrôlerait si les prisonniers de guerre ukrainiens en Russie sont traités conformément aux Conventions de Genève? Et, petit rappel au sens de la notion aide «humanitaire» – la même chose doit évidemment s'appliquer aux prisonniers russes en Ukraine.

Le financement du CICR

Le CICR est financé «par des contributions volontaires des Etats ayant signé les Conventions de Genève (gouvernements), des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des organisations supranationales (comme la Commission européenne) et des sources publiques et privées. Chaque année, le CICR lance un appel pour couvrir ses frais prévus sur le terrain et au siège. Il lancera des appels supplémentaires si les besoins sur le terrain augmentent. Le CICR rend compte de son travail et de ses dépenses dans son rapport annuel»⁷.

Cette année, il est particulièrement difficile de récupérer les sommes nécessaires. Malgré les mesures d'économie, il manque toujours 400 millions de francs. Lors d'une conférence de presse, le 13 juin à Genève, la présidente du CICR a appelé les Etats à combler ce manque. Des recherches plus précises ont montré ceci:



Genève, Suisse; siège principal du CICR (photo Wikimedia commons)

Les Etats donateurs n'ont pas (comme on aurait pu le penser) fondamentalement économisé sur leurs contributions. Selon le rapport annuel 2022 (p.45), 80,4 % des contributions de l'année dernière provenaient de 80 gouvernements et de la Commission européenne, certains étaient remarquablement plus élevés qu'en 2021. Les cinq majeurs donateurs (4 Etats) ayant versé les contributions les plus importantes sont les suivantes: les Etats-Unis avec 609 millions de francs (2021: 543,6), l'Allemagne avec 206 millions (2021: 247,5), la Suisse (!) avec 166 millions (2021: 156,5), le Royaume-Uni avec 160 millions (2021: 153,1) et la Commission européenne avec 160 millions (2021: 128,9).

Mais les difficultés liées au financement qui visent le CICR, qui réduit sensiblement ses activités primordiales, se trouvent sur un autre terrain, très inquiétant lui aussi.

L'autonomie financière du CICR de plus en plus restreinte

Pour le CICR, «l'approche neutre, impartiale et indépendante du CICR – telle qu'elle est inscrite dans son mandat – [...] exige l'accès à un financement flexible». Cela signifie que les dons doivent pouvoir être utilisés à tout moment là où ils sont le plus nécessaires. Plus les donateurs posent de conditions l'utilisation de leurs contributions, plus le risque est grand que toutes les personnes touchées par la guerre et la violence ne puissent pas être secourues de manière équitable.

Selon le rapport annuel 2022, ces dernières années, les contributions «affectées», c'est-à-dire principalement liées à un Etat donateur (utilisation de l'argent uniquement au profit d'un ou de plusieurs Etats déterminés), ont augmenté de manière «inquiétante», passant d'un taux déjà très élevé de 51 % (2021) à 54 % (2022). Cela est dû «notamment à la situation en Ukraine». «En outre, les contributions affectées étaient souvent assorties selon des «plans de route» et d'exigences stricts concernant des rapports spéciaux selon les projets, ce qui augmentait la charge administrative pour le personnel». En Ukraine, par exemple, certains Etats donateurs voulaient financer des opérations uniquement dans certains districts désignés. La part des fonds flexibles non affectés est tombée à seulement 29 % (rapport annuel 2022, p. 46/47)! Avec de telles prescriptions, la Croix-Rouge perd une grande partie de son indépendance d'action.

Selon ses propres informations, le CICR est déjà présent en Ukraine depuis 2014, ses équipes travaillant des deux côtés du front et, outre «de nouveaux bureaux en Moldavie, Hongrie, Pologne et Roumanie», «les possi-

bilités d'intervention opérationnelle de la délégation du CICR en Russie, ouverte en 1992, ont été étendues»⁸. Les rapports annuels 2021 et 2022 montrent que l'année dernière, le CICR a été contraint de consacrer des sommes disproportionnées à l'Ukraine, ce qui a fait grimper ses seuls besoins financiers de plus de 300 millions de francs. La liste suivante montre les dimensions réelles.

Les plus grandes opérations du CICR en 2021 étaient: 1. Syrie 150,6 millions de francs; 2. Yémen 112,5 millions; 3. Soudan du Sud 107,1 millions; (ensuite Irak, République démocratique du Congo, Afghanistan, Nigeria, Somalie avec des sommes inférieures) – et 9. L'Ukraine: 69 millions.

Les plus grandes opérations du CICR en 2022 étaient: 1. Ukraine 381,6 millions de francs; 2. Afghanistan 190,6 millions; 3. Syrie 179,3 millions; 4. Yémen 128,6 millions.

Il convient de retenir que les équipes du CICR doivent pouvoir procéder selon leurs principes et déployer leur aide et leurs soutiens aux populations en situation urgente, conformément au mandat qui leur a été confié par la communauté internationale. Dans ce contexte, le CICR affirme: «Une nouvelle augmentation des contributions affectées pourrait mettre en péril la capacité du CICR à travailler de manière indépendante et impartiale». La situation est inquiétante, notamment si on considère le fait que toute intervention du CICR est hautement précaire face au risque permanent que des doutes sur sa stricte neutralité soient soulevés, souvent là où cela n'est pas du tout justifié.

Les médias grand public jouent leur rôle, souvent néfaste

Le rapport annuel 2022 du CICR souligne par des termes clairs le rôle de certains médias qui compliquent fortement le travail de la Croix-Rouge en tentant souvent de le discréditer. En clair, «bien que le droit international humanitaire, la mission, le mandat et les principes du CICR restent pertinents, ils sont remis en question par les représentations polarisées dans différents médias, ainsi que par la désinformation qui, elle, est souvent accompagné de discours de haine; les principes de l'aide humanitaire sont ainsi soumis à un examen partisan et à une politisation accrue». A plusieurs occasions, le CICR a été contraint de couper court aux «fake news» «en clarifiant le mandat du CICR et son approche humanitaire neutre, impartiale et indépendante».

En outre, les médias grand public ont unilatéralement attiré l'attention des donateurs, réels et potentiels, sur la guerre en Ukraine et quelques autres régions en crise: En corrigeant

cette vision unipolaire, «le CICR a également attiré l'attention sur les besoins en Haïti, en Irak, au Yémen et dans d'autres contextes qui ont été moins médiatisés». (Rapport annuel, p.42)

Par leur désinformation, les médias d'obédience mentionnée se rendent complices «d'un environnement financier plus difficile et d'un manque de consensus international sur les questions humanitaires», déplore le rapport annuel. Il est urgent de remettre la préoccupation des fondateurs du CICR et des Etats signataires des Conventions de Genève au premier plan. Cette dernière consiste à fournir du secours humanitaire à toutes les victimes de la guerre et de la violence dans tous les pays et des deux côtés du front.

Des mesures de sécurité coûteuses

Conséquence alarmante de ces évolutions: le CICR ne dispose plus de la sécurité que la Croix-Rouge au fond blanc a offerte à ses délégués et à leurs équipes pendant la majeure partie de ses 160 ans d'existence. L'ancien délégué Manuel Bessler raconte qu'il en était autrement au début des années 1990: «A l'époque, lorsque nous arrivions sur le terrain, on nous disait toujours: «L'emblème de la Croix-Rouge vous protège!» Aujourd'hui, celui-ci s'est transformé en cible – au sens propre du terme. Les véhicules protégés, les formations à la sécurité, les «safe rooms» ou les escortes armées, qui sont malheureusement nécessaires aujourd'hui, étaient inconnus autrefois. Tout cela est hautement coûteux.»⁹

Le CICR s'appuie sur la tradition humanitaire suisse

Jusqu'en 1993, il fallait avoir le passeport rouge pour devenir délégué du CICR, explique Manuel Bessler qui a commencé son travail en faveur du CICR à cette époque. Aujourd'hui, 9 % des délégués sont de nationalité suisse, au siège de Genève, ils sont 30 %. 80 % des quelque 20 000 collaborateurs sont originaires des pays d'intervention respectifs.¹⁰

On a l'impression «qu'il ne reste plus grand-chose de cette substance suisse [!]» déclare l'interviewer à la présidente du CICR. Ce à quoi M^{me} Spoljaric Egger s'oppose vivement: «Je conteste cela. Le caractère authentiquement suisse de notre tâche est toujours présente, puisque le CICR se base sur la tradition humanitaire de la Suisse qui, fait partie de la Genève internationale depuis toujours et qui réclame fondamentalement sa neutralité. En même temps, le CICR est universel. Tous les Etats ont ratifié les Conventions de Genève, ce sont elles qui constituent la base du droit international humanitaire.» [souligne mw] Elle ajoute que le CICR ne pourrait pas avoir l'impact dont il dispose dans ses différentes missions, sans l'expertise et les connaissances locales de son personnel: «On ne peut pas juger le caractère suisse de l'organisation par l'origine de son personnel seul.»¹¹ «La neutralité de la Suisse est la raison pour laquelle nous sommes ancrés à Genève, poursuit M^{me} Spoljaric Egger, Un lieu qui nous offre l'espace nécessaire pour agir librement et en toute indépendance».

¹ von Wartburg, Wolfgang. *Die Neutralität der Schweiz und seine Zukunft* (La neutralité de la Suisse et son avenir), 1992 (extrait), p. 2

² <https://library.icrc.org/library/docs/DOC/icrc-annual-report-2022-1.pdf> (Seulement en anglais, traduction Horizons et débats)

³ Burkhalter, Dorian. «Das IKRK steckt in einer Finanzkrise – jetzt lanciert es einen Appell». (Le CICR traverse une crise de financement – il lance maintenant un appel) *Swissinfo.ch* du 13/06/23

⁴ Gall, Corina et Fumagalli, Antonio. «Das IKRK von 1980 könnte so gar nicht mehr bestehen» (Le CICR de 1980 ne pourrait plus exister ainsi). Interview de la présidente du CICR Mirjana Spoljaric Egger. dans: *Neue Zürcher Zeitung* du 1/07/23

⁵ Fumagalli, Antonio. «Hat sich das IKRK verzettelt? Mitarbeiter üben harsche Kritik am Expansionskurs der vergangenen Jahre» (Le CICR s'est-il dispersé? Les collaborateurs critiquent sévèrement le cours d'expansion des dernières années) dans: *Neue Zürcher Zeitung* du 7/07/23

⁶ Gall, Corina et Fumagalli, Antonio. «Das IKRK von 1980 könnte so gar nicht mehr bestehen», loc. cit.

⁷ <https://www.icrc.org/de/document/aktuelle-informationen-finanzielle-lage-ikrk-update>

⁸ <https://www.icrc.org/de/humanitaere-krise-ukraine>

⁹ Fumagalli, Antonio. «Das IKRK von 1980 könnte so gar nicht mehr bestehen», loc. cit.

¹⁰ Fumagalli, Antonio. «Das IKRK von 1980 könnte so gar nicht mehr bestehen», loc. cit.

¹¹ Gall, Corina et Fumagalli, Antonio. «Das IKRK von 1980 könnte so gar nicht mehr bestehen», loc. cit.

Horizons et débats

Bimensuel favorisant la pensée indépendante,
l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit
international,
du droit humanitaire et des droits humains

Éditeur
Coopérative Zeit-Fragen
Redaction
Peter Küpfer

Redaction et administration
Case postale 247, CH-9602 Bazenheid
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6
IBAN: CH64 0900 0000 8774 8485 6
BIC: POFICHBEXXX

Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 168.– frs / 108.– euros

ISSN 1662 – 4599

©2017 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations.
Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants
uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'ex-
traits courts et de citations avec indication de la source «Horizons
et débats, Bazenheid».



Trois des «plus de 20 000 collaborateurs mettant leur vie en danger pour des millions de personnes dans les multiples zones de guerre». photo CICR (Rapport annuel 2022, <https://library.icrc.org/library/docs/DOC/icrc-annual-report-2022-1.pdf>)

Les 20 ans de l'alliance «Neutrales Freies Österreich»

Importance croissante de la triade souveraineté, neutralité et démocratie directe

par Daniel Jenny et Rudolf Pomaroli

Lors de son assemblée générale 2023, l'alliance «Neutrales Freies Österreich» (NFÖ, Autriche libre et neutre) a fêté le 20^e anniversaire de sa création. Ce jubilé a donné lieu à un colloque intéressant.

L'initiative politique «Neutrales Freies Österreich» est une alliance autrichienne de groupements politiques, de petits partis et de personnes individuelles. Ses statuts ont été déposés le 17 mars 2003 auprès du Ministère de l'Intérieur, permettant ainsi à l'alliance NFÖ d'obtenir la forme juridique d'un parti politique. Son assemblée constitutive a eu lieu le 11 octobre 2003 à Salzbourg.

Le colloque a débuté par un échange d'idées sur le sujet préoccupant de la guerre en Ukraine. Dans son exposé introductif, *Gerald Grüner*, vice-président du parti, a résumé l'évolution historique depuis 1990 animant ensuite la discussion.

Concernant l'évaluation des conséquences de la guerre en Ukraine, tout le monde s'accordait à dire que la neutralité autrichienne, tout comme celle de la Suisse, avait été et continuait d'être fortement compromise par les décisions erronées de certains politiciens, telles que l'imposition de sanctions contre une seule des parties à la guerre. Par conséquent, il était également prévisible que les transports de chars de l'OTAN effectués en avril à travers l'Autriche neutre vers l'Ukraine soient unanimement rejetés, puisqu'ils violaient même l'obligation de neutralité envers la communauté internationale.

Le ministre en charge des affaires intérieures, *Gerhard Karner*, aurait dû interdire le transport à travers l'Autriche. Mais il a affirmé que le pays de destination mentionné dans les documents était la Pologne et non l'Ukraine en guerre. Il a simplement prétendu ne pas savoir.

Les membres et invités présents ont également profité des échanges pour réfléchir à la manière dont pourrait être mise en œuvre la paix. Le retrait des sanctions contre la Russie, décidées par le gouvernement autrichien sur consigne de l'UE, semble être une approche prometteuse et un premier pas vers la paix. Selon un sondage, réalisé en avril 2023 auprès



Transports de blindés: au cours des douze derniers mois, 1650 (!) transports d'armes ont traversé l'Autriche. (photo screenshot servus-tv)

de 1000 personnes interrogées, les Autrichiens souhaitant le maintien des sanctions de l'UE contre la Russie sont en minorité (37%) tandis que 41% demandent la fin des mesures punitives.

L'Assemblée fédérale a été ouverte par les discours de bienvenue du Professeur Dr. *Heinrich Wohlmeyer*, du Maître d'enseignement et de recherche (MER) *Ralph Bosshard* et du Professeur d'université Dr. *Michael Geistlinger* (voir encadré). Ce dernier a rappelé les obligations d'une Autriche neutre:

- le devoir d'abstinence
- l'obligation d'égalité de traitement
- le refus de mettre le territoire autrichien à la disposition des belligérants.

Un certificat d'honneur a été remis à l'ingénieur diplômé *Rudolf Pomaroli*, fondateur de l'Alliance et son président durant de nombreuses années, afin de rendre dignement hommage à son infatigable engagement. Dans ses remerciements, l'ancien président a laissé entendre qu'il était toujours prêt à apporter son aide et ses conseils à ceux qui en avaient besoin.

A plusieurs reprises déjà, des émissions alternatives sur Internet, à la radio et à la télévision ont donné l'occasion à l'alliance NFÖ d'expliquer son point de vue dans des interviews. Son objectif déclaré est de rassembler les forces du pays qui souhaitent maintenir une République d'Autriche souveraine, neutre et démocratique, comme le stipule la Constitution fédérale autrichienne. Pour

atteindre ces objectifs, la sortie de l'Autriche de l'Union européenne, y compris d'*Euratom*, est inévitable.

La meilleure façon pour le souverain autrichien de lutter contre l'érosion de la démocratie est de recourir à des éléments de démocratie directe tels que les initiatives populaires contraignantes et les référendums, qui doivent pouvoir être initiés et mis en œuvre par le peuple à tout moment et sans obstacles.

En décembre et en mars, des événements sur le thème de la neutralité ont été organisés en commun avec l'initiative amie *Heimat und Umwelt* – (Initiative Patrie et environnement IHU). Ils ont été enregistrés et peuvent être consultés sur le site <https://nfoe.at>.

Lors de ces événements, les intervenants étaient:

- Prof. Dr *Michael Geistlinger*, spécialiste du droit international et de l'Europe de l'Est: «Les droits et obligations de droit international d'une Autriche perpétuellement neutre en temps de guerre de l'Occident contre la Russie»
- *Ralph Bosshard*, MER, collaborateur de longue date de l'OSCE: «Évaluation de la situation militaire dans la guerre en Ukraine. Importance stratégique de l'Autriche neutre en Europe»

La collecte de signatures par la NFÖ et l'IHU pour l'initiative citoyenne parlementaire «Stoppt die Sanktionen gegen Russland – sofort!» (Stop immédiat aux sanctions contre

la Russie!) se poursuit. Les deux mouvements souhaitent ainsi organiser des stands dans plusieurs villes afin de récolter des signatures et de distribuer du matériel d'information sur le thème de la neutralité. Il est réjouissant de constater que jusqu'à présent, de nombreux visiteurs de stands ont signé spontanément et ont montré un grand intérêt de principe pour ce thème de la paix.

Après l'assemblée générale, le président de l'Alliance NFÖ, l'ingénieur *Daniel Jenny*, a souhaité la bienvenue à l'orateur officiel, le Dr *René Roca*, docteur en histoire, professeur de lycée à Bâle et fondateur et directeur de l'*Institut suisse de recherche sur la démocratie directe* (www.fidd.ch). Dans sa commune de résidence, il a été pendant de nombreuses années conseiller municipal et vice-président du conseil municipal.

Le conférencier s'est exprimé sur le thème «*La neutralité suisse – un projet de paix de premier ordre*». Dans son exposé, il a expliqué l'évolution historique de la Suisse en matière de neutralité. René Roca a également présenté l'objectif de l'initiative populaire «*Sauvegarder la neutralité suisse – initiative sur la neutralité*», lancée avec succès en novembre dernier, et dont il est membre du comité. Selon les initiateurs, la «neutralité perpétuelle et armée» doit être ancrée dans la Constitution fédérale. La Suisse se verrait ainsi interdire les alliances militaires ou de défense ainsi que la participation à des sanctions («mesures de coercition non militaires contre des Etats belligérants»). La neutralité de l'Autriche et celle de la Suisse ont déjà été garanties à plusieurs reprises par la communauté internationale. Leurs gouvernements devraient s'abstenir de violer la neutralité et respecter les obligations d'un Etat neutre! Ce n'est que lorsque les Etats se comportent de manière totalement neutre qu'ils contribuent sur le long terme à un développement pacifique. Actuellement, 155 des 193 Etats du monde ne soutiennent pas les sanctions contre la Russie, illégales au regard du droit international. L'Autriche aurait tout intérêt à rejoindre les Etats neutres et non-alignés. •

(Traduction *Horizons et débats*)

Mots de bienvenue à l'Assemblée fédérale 2023 de l'Alliance «Autriche neutre et libre».

Monsieur l'ingénieur *Jenny*, chers membres, parents et amis de l'Assemblée fédérale.

Le nom de votre Confédération ne pourrait pas être plus approprié et couvre en trois mots l'histoire et le présent jusqu'à l'avenir de l'Autriche. En 1955 l'Autriche est devenue libre s'étant engagée dans la neutralité perpétuelle. Aujourd'hui l'Autriche serait libre si elle menait une politique de neutralité crédible et respectueuse du droit international. L'Autriche redeviendra libre dès qu'elle se souviendra de son obligation de neutralité perpétuelle en vertu du droit international.

Le *mémorandum de Moscou*, en tant que base commerciale du traité d'Etat de Vienne, a entraîné le retrait des quatre puissances alliées d'Autriche et donc la fin du régime d'occupation. Sa mise en œuvre a été décidée au niveau constitutionnel par la *Loi constitutionnelle fédérale sur la neutralité perpétuelle de l'Autriche*. De plus, le traité est en vigueur au niveau du droit international, par la notification de cette même obligation constitutionnelle à la communauté internationale de l'époque. Dès le début de son caractère obligatoire pour l'Autriche, l'institution de la neutralité perpétuelle a démontré sa puissance. Les troupes des quatre armées les plus puissantes de l'époque se trouvaient en Autriche. Ils quittaient l'Autriche de manière pacifique, sans combats. A l'époque, l'Autriche ne disposait que d'une armée rudimentaire, mais n'avait pas besoin de l'utiliser pour se libérer des troupes étrangères. Il lui suffisait de se déclarer éternellement neutre.

Pendant une longue période, jusqu'à la fin de l'Union soviétique, sa politique de neutralité crédible a permis à l'Autriche de rester libre malgré la guerre froide entre l'Ouest et l'Est. Mais avec l'effondrement de l'adversaire universel des Etats-Unis, l'Union soviétique, l'Autriche a pensé qu'il valait mieux se mettre au service de l'un des deux camps. Alors, en se plaçant au centre, elle voulait proposer ses services au vainqueur présumé de la guerre froide. L'Autriche a donc rejoint le camp occidental sous la forme de l'Union européenne (UE). Elle réalisait l'entrée dans l'UE, bien que la Commission européenne elle-même ait estimé le statut de neutralité comme étant incompatible avec une adhésion à l'UE. La Commission européenne impliquait la façon dont le statut de neutralité de l'Autriche a été compris et entretenu à l'époque.

La Commission européenne n'a vu que deux possibilités: une réserve de neutralité ou une réorientation de la politique de neutralité autrichienne conforme à l'UE. La deuxième solution a été choisie, et la guerre en Irak, avec ses centaines de survols de l'OTAN non couverts par le droit international et ses autorisations de transit de chars d'Etat de l'OTAN sur et à travers l'Autriche, ont été l'occasion bienvenue pour l'UE de faire preuve de son alliance avec l'Autriche.

Ensuite, le jeu a obéi au rythme du ping-pong. Les traités d'Amsterdam, de Nice et de Lisbonne et les modifications de la Constitution fédérale autrichienne qui en ont découlé ont réduit la neutralité de l'Autriche à la position inférieure en privilégiant la

«solidarité européenne». En plus, les politiciens eurocentristes de premier plan ont dupé le peuple autrichien en écartant tacitement la *Loi constitutionnelle fédérale sur la neutralité perpétuelle*, sans lui avouer la vérité, ou plus simplement en l'abrogeant partiellement ou totalement, selon le point de vue approché de la matière. Ce qu'ils n'ont toutefois pas réussi à faire, c'est de rendre la neutralité caduque au niveau du droit international. Les spécialistes autrichiens du droit international penchant du côté de l'UE tentent certes désespérément de construire des lignes d'argumentation pour préparer le terrain envers l'Autriche dans le but d'accorder la priorité aux obligations de l'UE, négligeant celles du droit international universel. Or, le droit européen est un droit international régional et l'UE, en tant qu'organisation internationale régionale, est soumise au droit international universel. L'Autriche, quant à elle, ne peut pas se soustraire à ses obligations en vertu du droit international universel en invoquant son appartenance à cette même organisation régionale. Dans la guerre d'Ukraine, nous sommes donc aujourd'hui les témoins de violations massives de la neutralité perpétuelle obligeant l'Autriche. Financer le déminage, pratique actuelle, au lieu de la participation au déminage avec nos propres forces, celles de l'armée fédérale, (pour ne parler que du débat le plus récent) ne résout en rien le problème perpétuel. Ce financement constitue d'ailleurs une autre violation du droit international, dans la mesure où les deux parties au conflit ne sont pas traitées sur un pied d'égalité. Ce sont les principes fonda-

mentaux de la neutralité qui s'appliquent en cas de conflit armé international, comme en Ukraine. Il s'agit alors de s'abstenir de tout acte de soutien, de traiter les deux parties au conflit sur un pied d'égalité et de fermer son territoire à tout acte de guerre ou de soutien, quel qu'il soit.

Mais en dépit du nombre accru de ces violations, l'Autriche ne pourra pas se débarrasser de son statut de neutralité perpétuelle sur le niveau du droit international. Il s'avère également que ce n'est pas la Russie qui menace la neutralité autrichienne. C'est l'OTAN et l'UE qui entraînent de plus en plus l'Autriche dans un comportement contraire à son statut international de neutralité, la privant de sa liberté d'action, dans la mesure où on la contraint de ne pas se comporter de manière neutre.

Il dépend donc de plus en plus de votre fédération et d'initiatives, d'associations et de partis politiques similaires, engagés en faveur d'une neutralité honnête et authentique de l'Autriche, dans la perspective de rendre la liberté inaliénable à l'Autriche. Le moment est propice. Plus la guerre en Ukraine dure, plus l'argent des Autrichiens est pulvérisé en Ukraine et en faveur de l'Ukraine par le biais de l'UE, plus il est certain que le moment arrive où la majorité des Autrichiens reconnaîtra les erreurs politiques fatales pour ensuite en trouver les issues. C'est dans cet esprit que je vous souhaite de réussir votre Assemblée fédérale et de tenir bon!

Avec mes meilleures salutations
Michael Geistlinger
(Traduction *Horizons et débats*)

Les réels plans occidentaux pour l'Ukraine et la Russie se révèlent être des chimères

par Douglas Macgregor*



Douglas Macgregor (photo realclearpolitics.com)

Les mondialistes au pouvoir, c'est-à-dire l'élite mondialiste des néoconservateurs tant au Congrès qu'à la Maison Blanche et ces mêmes élites présentes en Europe, notamment à Paris, Berlin et Londres, ont toutes intérêt à voir BlackRock prendre le contrôle de l'Ukraine, afin de la priver systématiquement de ses ressources et de la transformer en leur Etat vassal. Mais ils souhaitent également voir la même chose arriver à la Russie, c'est pourquoi cette guerre n'a jamais été centrée sur l'Ukraine, mais toujours sur toutes les éventualités s'offrant pour détruire la Russie.

* Douglas Macgregor est un colonel de l'armée américaine à la retraite, politologue, théoricien militaire, consultant, auteur renommé et commentateur télévisé. Docteur en relations internationales. Il commente souvent des questions militaires sur Fox-News, CNN, RT et la BBC.

Biden a déclaré que l'objectif était un changement de régime à la tête de la Russie, et donc de se débarrasser de *Poutine*. Le but ultime étant de dissoudre la Russie actuelle de ses divers éléments constitutifs pour pouvoir ensuite l'exploiter. Tous les partisans de Biden, ses collaborateurs et tout le monde dans le camp mondialiste le savent et les soi-disant oligarques, *Kolobosky*, *Soros* et les autres, y ont tous participé. Rien de tout cela n'est nouveau.

Et comme ces responsables n'ont manifestement pas effectué d'analyse stratégique, ils n'ont jamais envisagé l'objectif ou la situation finale, mais sont arrivés à la conclusion que la Russie d'aujourd'hui est restée celle de 1992: faible au plus bas, dotée d'une économie peu performante. Il suffit de se remémorer la formule de *John McCain*, pour qui «la Russie, c'est l'Espagne, mais avec des pompes à essence» – cet arrogant étalage d'hybris américain, traite la Russie comme s'il s'agissait d'une nation de troisième ordre avec une armée de quatrième ordre.

Eh bien, nous apprenons actuellement qu'il n'en est rien: nous n'avons pas prêté attention aux Russes, qui étaient légitimement préoccupés par ce que nous faisons dans l'est de l'Ukraine. Nous avons constitué une armée pour les attaquer. En 2014, nous avons mis en place un gouvernement qui leur était hostile dans ce même pays et nous n'avons cessé de leur faire savoir que nous nous moquions de ce qu'ils pensaient ou de ce qui les préoccupait. Ils disaient qu'ils ne voulaient pas de l'OTAN à leurs frontières. Personne n'a voulu l'entendre. *Trump* a tenté de les écouter, mais son entourage – composé de gens qui n'étaient pas loyaux envers le président malgré qu'ils aient prêté serment d'obéissance à ses ordres pour mieux les ignorer ensuite – a subverti ses intentions.

Où cela nous a-t-il menés? Nous sommes confrontés à un très grave conflit qui pourrait s'étendre au niveau régional, voire mondial, et personne à la Maison Blanche ne semble vraiment s'en rendre compte. Nous sommes en train de perdre! Les mondialistes sont en train de perdre.

Le gouvernement de Kiev ne représente pas les intérêts du peuple ukrainien, mais ceux de cette élite mondialiste qui s'intéresse aux ressources naturelles ukrainiennes pour les exploiter.

Je pense que ce que nous voyons c'est que cette guerre n'est pas uniquement militaire, elle est aussi financière, et nous voilà donc devant cette situation et les mondialistes comprennent enfin qu'ils vont la perdre, cette guerre.

Le résultat de tout cela, c'est que les BRICS, le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, vont s'élargir à 81 membres, et tous ces Etats vont passer à une monnaie garantie-or, et une fois qu'ils seront passés à cette monnaie garantie-or, cela ne fera plus de différence que ce soit une devise unique ou un panier de devises. Oui, nous avons de gros problèmes. Les mondialistes le savent, et c'est pourquoi ils agissent de manière si désespérée en ce moment.»

<https://rumble.com/v2of1ak-col-douglas-macgregor-and-donald-trump-jr-underestimating-russia-arrogance.html> Juin 2023 (extrait)

(Traduction: Horizons et débats)

Les vautours du capitalisme déchaîné planent sur l'Ukraine

Pour eux, la guerre génère de merveilleuses opportunités

par Thomas Fazi

Il y a deux semaines, des milliers de responsables du milieu des affaires et des gouvernements du monde entier se sont réunis à Londres pour «soutenir la reconstruction de l'Ukraine». Mais le rassemblement de toutes ces élites occidentales à la conférence sur la reconstruction de l'Ukraine était-il entièrement altruiste? En effet, cette guerre a généré d'énormes perspectives de bénéfices...

L'année passée, le gouvernement ukrainien a pratiquement délégué l'ensemble du processus de «reconstruction» de l'après-guerre à *BlackRock*, la plus grande institution bancaire de gestion d'actifs au monde. Un accord a été signé en vue de «fournir un soutien consultatif pour la conception d'un cadre d'investissement, dans le but de créer des possibilités pour les investisseurs publics et privés et de prendre part à la reconstruction et à la relance de l'économie ukrainienne dans le futur». En février, *J. P. Morgan* a également rejoint le groupe.

Black Rock, J. P. Morgan, etc.

Ces deux banques gèreront le «Ukraine Development Fund», qui a pour objectif de mobiliser des investissements privés dans des projets d'une valeur potentielle de plusieurs centaines de milliards de dollars dans des secteurs tels que la technologie, les ressources naturelles, l'agriculture et la santé.

BlackRock et *J. P. Morgan* ont offert gratuitement leurs services, mais, comme l'a fait remarquer le «Financial Times», «ce projet leur permettra d'avoir un premier aperçu des investissements possibles dans le pays». Il y a là des opportunités considérables, notamment dans le secteur agricole. L'Ukraine abrite un quart du *tchernoziom* («terre noire») mondial, un sol extraordinairement fertile – avant la guerre, le pays était le premier producteur mondial de farine, d'huile et de graines de tournesol, et l'un des plus gros exportateurs de maïs et de blé.

Sous certains angles, la guerre est manifestement propice aux affaires: en effet, plus les destructions sont importantes, plus les perspectives de reconstruction seront nombreuses. A Davos, cette année, *Larry Fink*, PDG de *BlackRock*, a déclaré qu'il espérait que l'initiative transforme le pays en un «phare du capitalisme». *David Solomon*, PDG de *Goldman Sachs*, s'est également montré optimiste quant à l'avenir de l'Ukraine après la guerre en affirmant: «Il ne fait aucun doute qu'au fur et à mesure de la reconstruction, les incitations économiques seront favorables à un bon rendement et à de véritables investissements».

Le «Business Compact» d'Ukraine

Flairant des opportunités au cœur de la tragédie, 500 entreprises internationales de 42 pays ont déjà signé l'*Ukraine Business Compact* pour contribuer à la réalisation de son énorme

potentiel – ou pour s'assurer leur part du gâteau ukrainien. «Pour l'instant et compte tenu des menaces qui pèsent sur la sécurité, la plupart des entreprises se tiennent à distance», a indiqué le «Financial Times». «Mais certaines sont déjà prêtes à s'implanter, en particulier dans les secteurs à faible marge de manœuvre que sont la construction et les matériaux, la transformation des produits agricoles et la logistique».

Depuis des années, dans le cadre d'une série de rencontres similaires, les gouvernements occidentaux et les chefs d'entreprise ne cachent pas leur enthousiasme à l'idée d'utiliser le régime de l'après-Maïdan – et maintenant de l'après-guerre – pour modifier radicalement l'économie politique de l'Ukraine. L'objectif est d'ouvrir le pays et de le sécuriser par rapport aux capitaux occidentaux en le transformant en une zone économique particulière. Cette thérapie de choc néolibérale devrait, selon eux, inclure «le renforcement de l'économie de marché, la décentralisation, la privatisation, la réforme des entreprises publiques, la réforme agraire, la réforme de l'administration publique» et «l'intégration euro-atlantique», ainsi qu'une «déréglementation» généralisée et la suppression d'une «législation du travail obsolète aboutissant à des processus d'embauche et de licenciement compliqués, à la réglementation des heures supplémentaires, etc». Bref, le consensus de *Washington* sous stéroïdes.

«Thérapie de choc» pour l'Ukraine

Ce programme est susceptible d'avoir été enclenché depuis le milieu des années 1990, lorsque l'Occident a utilisé les prêts du FMI ainsi que ses conditions pour imposer à l'Ukraine, tout comme à la Russie, une série de réformes radicales axées sur l'économie de marché qui n'a pas tardé à paralyser l'économie du pays. Comme l'a souligné l'économiste indien *Prabhat Patnaik*, le FMI a joué un rôle clé dans le déclenchement de la crise de 2014: Le président ukrainien de l'époque, *Viktor Ianoukovitch*, a refusé les exigences du FMI qui l'incitait à réduire les salaires, à diminuer les dépenses sociales et à mettre fin aux subventions à la production de gaz afin de s'intégrer à l'UE. Au contraire il s'est tourné vers la Russie pour obtenir une alternative à cet accord économique. C'est dans ce contexte que se sont déroulées les manifestations de l'Euro-Maïdan, soutenues par l'Occident, et, finalement, le changement de régime de 2014.

Après 2014, l'agenda économique de l'Occident a connu une nouvelle accélération. Les multinationales occidentales lorgnaient depuis longtemps sur les vastes richesses agricoles de l'Ukraine, mais depuis 2001, un moratoire sur la vente de terres aux étrangers faisait obstacle à une privatisation débridée. Lorsque les gouvernements de l'après-Maïdan se sont à nouveau tournés vers le FMI pour obtenir

un financement, l'aide a été subordonnée à une série de réformes foncières qui auraient enfin permis aux entreprises étrangères d'acquiescer de vastes étendues de terres agricoles dans le pays. Dans *Serviteur du peuple*, la série télévisée de 2015, dont le personnage principal – incarné par *W. Zelensky* – *Goloborodko*, est un président ukrainien fictif, le FMI se voit rejeter les conditions qu'il exige pour un nouveau prêt tandis que la délégation occidentale est expulsée. Mais dans la réalité, les choses se sont passées différemment. En 2020, Zelensky a cédé aux exigences du FMI en abrogeant le moratoire.

Mainmise sur l'agriculture

«Les principaux bénéficiaires de cette réforme seront les intérêts de l'agro-industrie et les oligarques», a déclaré *Olena Borodina* du Réseau ukrainien pour le développement rural (*Ukrainian Rural Development Network*), en ajoutant que cela «ne fera que marginaliser davantage les petits exploitants et risque de les priver de leurs ressources les plus précieuses. La Banque mondiale, quant à elle, a eu du mal à contenir son enthousiasme: Même si la nouvelle loi ne devrait pas entrer en vigueur avant l'année prochaine, les entreprises agroalimentaires des Etats-Unis et de l'Europe occidentale ont acheté en Ukraine déjà des millions d'hectares de terres agricoles dont la majeure partie serait contrôlée par dix sociétés privées.

Dérégulation radicale...

A mesure que le conflit faisait rage, les appels de l'Occident en faveur de «réformes structurelles» en Ukraine n'ont fait que s'intensifier. A la mi-2022, le *Center for Economic Policy Research* (CEPR), un influent groupe de réflexion européen, a publié un rapport intitulé «Macroeconomic Policies for Wartime Ukraine» («Politiques macroéconomiques pour l'Ukraine en temps de guerre») selon lequel l'objectif de l'Ukraine consiste à «procéder à une déréglementation radicale et de grande ampleur de l'activité économique». Plus inquiétant encore, selon l'observatoire économique de l'*Oakland Institute*, l'aide financière occidentale «est utilisée comme un moyen de pression par les institutions financières pour pousser la reconstruction d'après-guerre vers de nouvelles formes de privatisation et de libéralisation». L'Union européenne, par exemple, a clairement indiqué que sa décision de suspendre les remboursements d'intérêts sur les prêts à l'Ukraine ne serait actée que si «les conditions politiques préalables» étaient respectées en ce qui concerne les réformes du travail, par exemple, et la privatisation des actifs de l'Etat.

... et limitation des droits des travailleurs

Il n'est donc pas surprenant que le gouvernement ukrainien ait adopté, l'année dernière, une législation de guerre réduisant considérablement la capacité des syndicats à représenter

leurs membres. Cette législation a donné aux employeurs le droit de suspendre unilatéralement les conventions collectives et a effectivement soustrait la grande majorité des employés à la législation du travail ukrainienne – un recul spectaculaire pour les travailleurs, mais une aubaine pour le capital mondial. Les gouvernements occidentaux ont tacitement consenti aux réformes et, dans les faits, il sort des documents ayant fuités en 2021 que le Royaume-Uni, par l'intermédiaire de sa branche d'aide au développement, *UK Aid*, et de son ambassade à Kiev, a subventionné des consultants pour aider le gouvernement ukrainien à faire passer ces réformes du marché de l'emploi auprès de la population.

Zelensky acteur principal dans ce mauvais jeu

Tandis que le gouvernement ukrainien rationalisait et accélérerait la privatisation des entreprises d'Etat, Zelensky semble avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour témoigner de l'«ouverture» du pays aux capitaux occidentaux. En septembre dernier, il a virtuellement ouvert la Bourse de New York, en faisant symboliquement résonner la cloche via la vidéo. Il a profité de l'occasion pour présenter «Avantage Ukraine», la nouvelle stratégie d'investissement de son gouvernement (qui s'appuie sur une autre société britannique, *WPP*, pour son volet marketing). Zelensky a déclaré que son pays était «ouvert aux affaires», c'est-à-dire aux entreprises étrangères volontaires s'y affairer pour en exploiter les ressources et la main-d'œuvre bon marché. Et dans les colonnes du «Wall Street Journal», Zelensky s'est vanté en ces termes: «J'ai engagé mon administration à créer un environnement favorable à l'investissement pour faire de l'Ukraine la plus grande opportunité de croissance en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.» Comme on pouvait s'y attendre, le président du groupe *New York Stock Exchange* (NYSE), *Lynn Martin*, a salué sans réserve la décision de l'Ukraine d'offrir un «accès sans restriction aux capitaux».

En janvier de cette année, s'adressant aux participants de la réunion de l'*Association nationale des Chambres d'Etat*, Zelensky a décrit le monde des affaires américain de «locomotive faisant avancer à nouveau la croissance économique mondiale». Entre deux maux, nul ne reprochera à Zelensky d'avoir choisi le moindre: les banques occidentales plutôt que les chars d'assaut russes. Il n'en reste pas moins que, même si son pays parvient à repousser l'invasion russe, l'avenir de l'Ukraine n'est pas nécessairement celui de la souveraineté et de l'autodétermination, mais plus probablement celui d'une tutelle économique de l'Occident.

Source: <https://unherd.com/2023/07/the-capitalists-are-circling-over-ukraine/> du 5/07/23

(Traduction Horizons et débats)

Le mouvement pacifiste allemand et la guerre en Ukraine

par Karl-Jürgen Müller

Au niveau mondial – et tout particulièrement à celui de l'Allemagne – l'objectif principal de la mouvance pacifiste (qui a provoqué une secousse à la fin de la Seconde Guerre mondiale avec sa devise «Plus jamais la guerre!») peut se résumer à la résolution des conflits en excluant tout recours à la force armée. C'est ainsi que cet idéal, largement partagé par tous les hommes de bonne volonté, a été exprimé par la Charte des Nations unies de 1945. Il en va de même de la question au centre de l'article ci-dessous: s'en prendre de façon virulente à la Russie – comme le fait le mouvement pacifiste allemand – est-ce l'attitude appropriée pour parvenir à la paix dans le conflit ukrainien?

Dès le 24 février 2022, la section allemande de l'«IPPNW» (International Physicians for the Prevention of Nuclear War/Association Internationale des Médecins pour la Prévention de la Guerre Nucléaire/AIMPNG) a publié un communiqué de presse qui débute ainsi: «L'organisation médicale pacifiste IPPNW condamne fermement l'attaque militaire, contraire au droit international, de la Russie à l'encontre de l'Ukraine.» Les raisons avancées par le président russe Vladimir Poutine le matin même de l'invasion de l'Ukraine par des troupes russes régulières¹, la justifiant en invoquant entre autres le droit à la légitime défense inscrit à l'article 51 de la Charte des Nations unies (voir encadré), n'ont à aucun moment fait l'objet d'un examen sérieux et approfondi. Les nombreux incidents ayant émaillé les années, les mois, les semaines et les jours précédant le 24 février 2022, et qui ont incité les responsables russes à y déceler de graves menaces de la part de l'Ukraine (et de l'OTAN) envers la vie des citoyens russes et l'intégrité de l'Etat russe n'ont pas non plus été pris en compte. Il est donc superflu d'en énumérer ici la liste.²

Depuis le 24 février 2022, la section allemande de l'IPPNW et le mouvement pacifiste allemand ont émis des jugements similaires sur les agissements de la Russie.

Cela vaut également pour la pétition ayant à ce jour reçu le plus grand soutien au sein du mouvement pacifiste allemand, le «Manifeste pour la paix» du 10 février 2023, lancé par Sarah Wagenknecht et Alice Schwarzer et qui a depuis recueilli plus de 800 000 signatures. Cette pétition passe cependant sous silence, elle aussi, l'historique des événements graves ayant précédé le 24 février.

L'une des rares exceptions notables au sein du mouvement pacifiste allemand a été la prise de position publique de l'ancien conseiller de la chancellerie de Willy Brandt, Albrecht Müller, aujourd'hui éditeur de la plateforme *Nachdenkseiten* datée du 19 juillet 2022: «On se trouve face à une multitude d'articles et des vidéos qui remettent en question les politiques occidentales relatives à l'Ukraine et à la Russie. Il est pourtant rare que ces articles évitent le recours à l'indignation générale face à la guerre menée par la Russie en Ukraine. Même lorsque cela ne fait pas partie du sujet, ce sont toujours les termes identiques qui reviennent: «agression contraire au droit international», «guerre d'agression inhumaine», «guerre de Poutine», etc. La plupart de ces expressions sont incorrectes, faisant abstraction du raccourci historique qui omet les attaques de l'armée ukrainienne sur l'est de l'Ukraine après 2014. Nombre de bonnes chroniques – y compris celles des *NachDenkseiten* – se voient ainsi relativisées et, de mon point de vue, souvent dévalorisées.»

L'importance du mouvement pacifiste

Bien que le mouvement pacifiste allemand n'ait encore jamais, au cours de son histoire plus que centenaire, réussi à entraver les préparatifs d'un conflit ou ce conflit lui-même, cela n'enlève rien à l'honorabilité de sa mission. Ces exigences correspondent au besoin fondamental de la vie humaine – Alfred de Zayas parle à juste titre d'un «droit humain à la paix»³. Il est vrai que le mouvement pacifiste n'a pu empêcher la Première Guerre mondiale, ni la Seconde, ni le réarmement de l'Allemagne au début des années cinquante, ni la mise en œuvre de la double décision de l'OTAN au début des années quatre-vingt, ni la première participation directe de l'Allemagne à une guerre après 1945, celle de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie en 1999, ni la transformation de la Bundeswehr en une armée de combat pour assurer des missions à l'étranger dans le monde entier; ni la participa-

Charte des Nations Unies – Article 51

En cas d'agression armée contre un Membre des Nations Unies, La Charte des Nations Unies ne porte nullement atteinte au droit naturel de légitime défense individuelle ou collective, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les mesures prises par un membre dans

l'exercice de ce droit de légitime défense sont à notifier immédiatement au Conseil de Sécurité; elles n'affectent en rien le pouvoir et l'obligation de ce dernier, fondés sur la présente Charte, de prendre à tout moment les mesures qu'il juge nécessaires au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales.

Recours à l'article 51 de la Charte des Nations unies par le Président russe Vladimir Poutine

«Les circonstances exigent de notre part une action décisive et immédiate. Les Républiques populaires du Donbass ont sollicité le soutien de la Fédération de Russie. Dans ce contexte, conformément à l'article 51 du chapitre VII de la Charte des Nations unies, avec l'autorisation du Conseil de la Fédération de Russie et en accord avec les traités d'amitié et d'assistance mutuelle conclus avec la République populaire de Donetsk et la République populaire de Lougansk, tous deux ratifiés par l'Assemblée fédérale russe du 22 février dernier, j'ai décidé de lancer une opération militaire.

Son objectif est de protéger les populations menacées depuis huit ans de maltraitance et d'assassinat par le régime de Kiev. A cette fin, nous nous efforcerons de démilitariser et de dénazifier l'Ukraine et de traduire en justice ceux qui ont commis d'innombrables crimes de sang contre la population civile, y compris les citoyens de la Fédération de Russie.»

<http://en.kremlin.ru/events/president/news/67843> du 24/02/22

(Traduction allemande basée sur: <https://www.anti-spiegel.ru/2022/putins-komplette-rede-an-das-russische-volk-zum-beginn-der-militaeroperation/> du 24/02/22)

tion de la Bundeswehr allemande à la guerre en Afghanistan; ni la guerre de la «coalition des forces de bonne volonté» contre l'Irak; ni les guerres contre la Libye et la Syrie... Ce qui ne signifie pas pour autant que son engagement en faveur de la paix ne soit pas considérable – dès lors qu'il représente effectivement une voix prépondérante en faveur de la paix.

Cela implique cependant d'aborder les questions suivantes sans préjugés: Quels sont les véritables vecteurs de la paix? Quelle est à cet égard la contribution du mouvement pacifiste allemand? Y aurait-il quelque obstacle empêchant le mouvement pacifiste de placer le besoin humain fondamental de paix, le «droit humain à la paix», entièrement au centre de ses préoccupations?

A Berlin, les politiques ont opté pour la guerre

Une chose est sûre: les politiciens allemands dirigeant actuellement ses orientations ont décidé que l'Allemagne était partie prenante dans la guerre – même si cela n'est pas encore affirmé aussi nettement, mais les faits sont les faits. Il suffit de lire l'article de Scott Ritter, ancien officier américain d'active au niveau international et ex-inspecteur en armement pour l'ONU, sur la formation spécifique dispensée à l'armée ukrainienne par l'Allemagne pour son «offensive» actuelle via un programme de simulation militaire de la Bundeswehr.⁴ Malheureusement, les Allemands ne peuvent lire cet article que de manière détournée, car le portail Internet publiant l'article de Scott Ritter est interdit en Allemagne – un scandale pour un Etat qui s'est officiellement engagé à respecter le droit humain à la liberté d'expression.

Et qu'en est-il du besoin fondamental de paix quand «Bild» peut faire sa Une en titrant en gros et agressivement «L'offensive ukrainienne est en cours. Les chars allemands Leopard en pleine avancée»⁵ – sans plus soulever un énorme tollé? Que se passe-t-il donc en Allemagne pour que des politiciens responsables et des représentants des médias puissent diffuser de telles formules de propagande sans se heurter à une large opposition?⁶

Les accusations à l'encontre de la Russie ne se font pas dans la dentelle

L'accusation selon laquelle la Russie mène une «guerre d'agression contraire au droit international» n'a rien d'une broutille. La Charte des Nations unies stipule dans son article 2, paragraphe 4: «Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.»

Selon l'article 51 de la Charte, seule est autorisée la légitime défense, individuelle ou collective. Dans ce contexte, le terme «collective» signifie que les Etats se défendant contre une attaque peuvent être soutenus par d'autres Etats. Le procès de Nuremberg de 1945/1946 et les «Principes de Nuremberg»⁷ adoptés par la Commission du Droit international des Nations unies en 1950⁷ ont décrété que la guerre

d'agression était le crime de guerre le plus grave, entraînant presque inévitablement tous les autres crimes de guerre. Par son article 26, la loi fondamentale allemande a déjà déclaré anticonstitutionnelle la préparation d'une guerre d'agression, la rendant ainsi punissable.

Un mouvement pacifiste qui reprend mot pour mot le stéréotype de la «guerre d'agression russe contraire au droit international» doit se demander si ce dogme ne préfigure pas sa perception face à la stratégie qu'applique l'Occident dans sa guerre contre la Russie depuis le 24 février 2022. Les belligérants occidentaux ont en toute occasion fait valoir qu'il était légitime de venir en aide par tous les moyens, y compris militaires, à un Etat «attaqué en violation du droit international». En d'autres termes, la formule de la «guerre d'agression russe contraire au droit international» sert avant tout à l'Occident dans le but de justifier l'escalade de sa guerre à elle contre la Russie.

«Une guerre d'agression»?

Pour revenir au niveau des principes, il faut retenir qu'un mouvement pacifiste n'est pas l'instance à déterminer si un conflit en cours est une guerre d'agression ou non; entamer cette question nécessite que le conflit soit examiné de manière approfondie et impartiale, excluant préjugés et parti pris. Pour y arriver, tous les documents nécessaires doivent être accessibles et analysés. Pour avoir un équivalent en termes de documentation, on peut s'appuyer sur la comparaison avec le procès de Nuremberg contre les 24 principaux accusés du régime national-socialiste: il a débuté six mois après la fin de la Seconde Guerre mondiale et duré près d'un an, sa documentation ayant rempli 5215 classeurs contenant 270 000 pages individuelles.⁸ Face à ces dimensions, comment serait-il possible de qualifier, dès le premier jour, l'action militaire de la Russie en Ukraine en tant que «guerre d'agression russe contraire au droit international»?

A ce stade, il est encore prématuré de porter un jugement fondé sur le droit international en l'appliquant à la guerre en Ukraine. Et un autre constat s'implique également: les nombreuses victimes et les destructions des deux côtés du front prouvent une fois de plus que la guerre est toujours un «échec de la politique et de l'humanité», dans les paroles de Pape François.

Mais un élément ressort en tout en évidence de la guerre de propagande en cours: une fois que la guerre (qu'elle soit encore «froide» ou déjà «chaude») fait rage, l'accusation de mener une «guerre d'agression contraire au droit international» n'est souvent rien d'autre qu'une formule de propagande, notamment pour justifier sa propre conduite de la guerre. Il est d'autant plus important d'insister sur l'enquête approfondie et impartiale quant aux responsabilités.

Le fait que dans l'Allemagne actuelle, ceux qui remettent en question le récit officiel sur la «guerre d'agression russe contraire au droit international» font actuellement l'objet d'enquêtes pénales et que des jugements aient déjà été prononcés en première instance – de tels événements montrent à quel point la démocratie allemande a déjà souffert de la participation allemande à la guerre. Tous ceux qui se sont

réservés un tant soit peu de leur lucidité ont pu constater entre-temps les dimensions qu'a prises l'ostracisme exercé sur ceux défendant des positions «politiquement incorrectes» concernant la guerre en Ukraine, mais aussi d'autres guerres dans lesquelles l'Allemagne est impliquée.

La guerre de propagande continue

Le 25 juin 2023, la ministre allemande des affaires étrangères, Annalena Baerbock, s'est rendue en Afrique du Sud. Elle sait que l'Afrique du Sud est sérieusement engagée en faveur de la paix en Ukraine. Elle sait également que l'Afrique du Sud n'a pas intérêt à se ranger du côté des belligérants occidentaux et tout aussi bien, elle sait que l'Afrique du Sud entretient de bonnes relations avec la Russie – comme avec de nombreux autres Etats de la communauté internationale.

Et elle devrait également avoir conscience des dégâts causés par la politique néocoloniale de l'Occident dans toute l'Afrique. Cela ne l'a pas empêchée de mener sa guerre de propagande à Pretoria aussi, dans une attitude qui a frôlé le ridicule. A Pretoria, Mme Baerbock a eu l'audace de déclarer: «Quand le pays de Nelson Mandela et de Desmond Tutu élève sa voix contre l'injustice, le monde entier l'écoute. C'est pourquoi je veux aussi parler à Pretoria de la manière dont l'Afrique du Sud peut peser de tout son poids afin de mettre un terme à l'agression russe en Ukraine et préserver la Charte des Nations unies.»⁹ Lors de sa campagne électorale déjà, Annalena Baerbock s'était autoproclamée experte en droit international sans aucun fondement objectif. En ce qui concerne ses débuts en diplomatie africaine, ses propos y ont plutôt provoqué de l'étonnement, pour ne pas dire de la consternation.¹⁰

¹ <http://en.kremlin.ru/events/president/news/67843> du 24.2.2022

² cf. en détail: Baud, Jacques. *Putin. Herr des Geschehens?* Westend-Verlag 2023; en particulier pages 105–202 (l'édition française a paru sous le titre „Poutine – maître du jeu?”)

³ cf. également: https://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/14session/A.HRC.14.38_en.pdf du 17/03/2010

⁴ <https://de.rt.com/meinung/173572-realistisch-gefuehrte-kampfsimulationen-haetten-enormen-verluste-kiews-vorhersagen-koennen/> du 26/06/2023

⁵ <https://www.bild.de/bild-plus/politik/ausland/politik-ausland/erstmalig-bei-offensive-gesichtet-jetzt-stossen-deutsche-leopard-panzer-vor-84253894.bild.html> du 08/06/2023

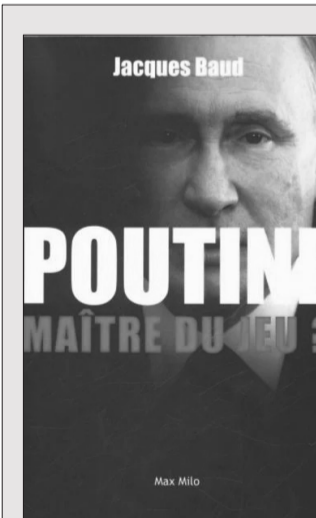
⁶ Exemple parmi d'autres, l'émission *Kontrovers* du *Deutschlandfunk* du 10/07/2023

⁷ https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/english/commentaries/7_1_1950.pdf

⁸ Depuis 2020, les dossiers sont également accessibles en ligne sur: <https://exhibits.stanford.edu/virtual-tribunals/feature/taube-archive-of-the-international-military-tribunal-imt-at-nuremberg-1945-1946>

⁹ Citation d'après <https://www.faz.net/aktuell/politik/ausland/baerbock-spricht-in-suedafrika-ueber-den-ukrainekrieg-18994328.html> du 27.6.2023

¹⁰ Voir à ce sujet: <https://www.anti-spiegel.ru/2023/baerbock-scheitert-erneut-bei-auslandsreisen/> du 30/06/2023



«Aucune solution pour mettre fin à la guerre en Ukraine ne se dessine. Les morts se succèdent en Ukraine. Bien que cette guerre soit présente quotidiennement dans les médias, beaucoup d'éléments

sont sous-estimés, car ses antécédents sont présentés de manière incomplète ou même ignorés.

Une répartition trop simple des responsabilités s'est établie et réduit les chances d'une solution négociée. Dans ce livre, Jacques Baud affirme clairement qu'il est grand temps de revenir aux faits et au dialogue.»

(texte repris du dos de l'édition en allemand, trad. *Horizons et débats*)

Le «droit à l'éducation» pour tous et quelques problèmes pratiques

Le débat actuel sur l'intégration scolaire esquive les vrais problèmes

par Dr Eliane Perret, pédagogue curative et psychologue

Passée la dernière journée en classe, nous voilà donc face aux vacances! Pour certains adolescents, cette date a également signalé la fin de leur scolarité obligatoire avant d'emprunter la voie conduisant à la vie professionnelle. Tous ne terminent pas leur scolarité dans la confiance de pouvoir maîtriser ces nouveaux défis. Leur bagage scolaire fait preuve de défaillances, il leur manque trop souvent les bases solides dans plusieurs matières scolaires fondamentales tandis que pour un nombre croissant, leurs compétences socio-émotionnelles ne répondent pas au niveau conforme à leur âge. Cela concerne surtout les enfants et les adolescents classés «enfants à besoins éducatifs spécifiques» qui appartiennent au groupe toujours plus grand d'écopliers se désignant par un comportement inhabituel ou par des résultats scolaires constamment faibles. Aujourd'hui, ils se trouvent généralement «intégrés» dans les classes ordinaires.

Ces derniers temps, ces enfants et adolescents font souvent l'objet de reportages ou de débats qui aboutissent tous sur la question cruciale si leur placement dans une classe standard, le choix préféré aujourd'hui, est judicieuse. Le problème est généralement abordé dans la perspective du gros de la classe régulière, ce qui fait que les médias insistent sur la crainte que la présence de ces enfants «difficiles» perturbe, voire rende impossible le progrès continu du gros de la classe. Ce débat médiatique n'atteint donc pas dans les profondeurs du problème et s'arrête en général sur des aspects purement administratifs allant dans le sens des classes plus petites, de d'avantage de leçons de soutien, des classes prévoyant du «time-out», des assistants supplémentaires etc. Quant aux projets concrets, on propose par exemple des «ilots d'apprentissage», du «time-out» individuel ou la réouverture de classes à effectifs réduits. Mais dans ce débat, rares sont ceux qui se demandent à qui concéder la tâche cruciale de la direction pédagogique de telles classes. Cette question nous pousse à nous demander si la formation actuelle de nos enseignants et pédagogues, axée sur l'enseignement intégratif et individualisé, leur permet de se montrer méthodiquement et didactiquement capables de guider et de diriger une classe de plus en plus exposée à ce genre de problèmes. Tout cela me donne l'impression qu'on s'interroge trop peu sur les causes profondes de la misère de nos écoles devenue omniprésente.

Avoir le courage de corriger la myopie

Une discussion approfondie nécessite donc une réflexion plus pertinente sur les réformes scolaires des 30 années passées. Elle est inévitable lorsqu'il s'agit de définir les besoins de formation appropriés au groupe croissant des enfants pour lesquels l'apprentissage scolaire n'est pas facile ou qui montrent des difficultés à s'intégrer, de manière constructive, dans la classe. Sans qu'on ne le leur demande, au cours des dernières années, la quasi-totalité des écopliers suisses ont fait partie d'un essai scolaire de grande envergure, car le précepte de l'intégration dans la classe ordinaire était et est à l'ordre du jour. «L'éducation pour tous», «la diversité est belle», tels étaient les slogans lancés dans ce débat. On parlait de «participation sociale» faisant les louanges de cette expérience pédagogique en tant que «situation gagnant-gagnant pour tous les participants». Les moyens habituels existants, tels les classes à effectif réduit et les écoles d'enseignement particulier ont été déniées. On leur a reproché de pratiquer la discrimination, le refoulement, l'exclusion, voire la stigmatisation des enfants, tout cela sous la tutelle d'une pédagogie qualifiée de «rétrograde». Dans ce débat, les «experts» étaient nombreux à se prononcer avec verve dans cette direction, sans ne jamais avoir connu les réalités des institutions qu'ils vitupéraient. L'argument d'acuité extrême, celui de la «stigmatisation» a été privilégié par des instances qui s'orientaient trop sur des idées reçues et pas assez sur la pratique. Une telle vision étroite confirme cependant les préjugés encombrant la perspective impartiale et objective des évolutions en cours.

La «stigmatisation» – osons interroger l'histoire de la pédagogie curative!

Pour ce qui concerne les enfants handicapés, il faut tout d'abord savoir que, dans le passé

comme aujourd'hui, leur traitement a toujours été influencé, à tout débat de fond, par l'image sous-jacente de l'homme. Cette image fondamentale reflète l'état actuel des connaissances sur l'homme ainsi que les acquis scientifiques qui dominent le débat politique sur les problèmes sociaux majeurs. Aujourd'hui, on entend régulièrement l'argument selon lequel les offres de formation spéciales pour les enfants et les jeunes handicapés conduisent à leur «stigmatisation». Si nous jetons un coup d'œil à l'histoire de la pédagogie curative, nous constatons qu'il s'agissait au contraire d'un projet d'intégration. Jusqu'au début du 18^e siècle, les enfants pauvres, négligés, sourds ou aveugles étaient exclus du système scolaire. Ensuite, au 18^e et surtout au 19^e siècle, quelques pionniers se sont occupés de ces enfants, créant les bases du développement ultérieur de la pédagogie curative. Il ne s'agissait pas d'une conséquence innée aux progrès de la pédagogie ou de la médecine, comme on pourrait le supposer, mais des acquis dans la conception de l'homme inspirée de celui du siècle des Lumières et de l'insistance sur le droit à la formation et à l'éducation qui en découle, y compris pour les personnes handicapées qui avaient été quasiment «oubliées» auparavant. C'est ainsi que l'abbé Charles Michel de l'Épée a fondé la première école pour enfants sourds à Paris, en 1760. En 1774, Valentin Haüy a ouvert une école pour les enfants aveugles également à Paris, et André Venel a créé l'école hospitalière d'Orbe en Suisse romande, en 1780. On a également commencé à s'occuper d'enfants et d'adolescents pauvres, négligés ou orphelins qui avaient jusqu'alors mené une existence marginale. Des offres de formation spéciales ont été créées pour eux et pour les enfants souffrant d'un handicap physique. Il est donc historiquement faux d'affirmer que la pédagogie spécialisée a contribué à la stigmatisation, à la mise à l'écart, à la discrimination, à l'étiquetage et à la désintégration de ces enfants et adolescents, car cela relève plutôt de l'état d'esprit de la société dans son ensemble à leur égard. Au contraire, la pédagogie curative a toujours eu pour objectif d'élargir la notion d'éducation et de formation et de concéder à chaque individu son droit fondamentale à être formé et éduqué.

Empathie et connaissances spécialisées

Des personnalités éminentes comme Heinrich Hanselmann (1865–1960) et Paul Moor (1899–1977), entre autres, ont été responsables de la poursuite du développement de la pédagogie curative en Suisse. Lorsqu'en 1931, la première chaire de pédagogie curative d'Europe a été créée à l'université de Zurich, ils se sont succédé en tant que professeurs directeurs des cours. Ils se sont inspirés des fondements de Johann Heinrich Pestalozzi qui concevait la pédagogie curative comme une discipline des sciences humaines fondée sur ses valeurs, qui se distinguait clairement de la médecine pratique, en mettant surtout l'accent sur l'aspect éducatif qui se trouvait, à cette époque, au centre de la mission professionnelle du corps enseignant.¹ Dans la formation pratique au séminaire de pédagogie curative, il s'agissait de former avant tout la qualité de l'empathie, associée aux connaissances théoriques spécialisées correspondantes. Quant à la formation des enseignants des écoles ordinaires, la pédagogie curative a également longtemps été intégrée comme matière à part dans les cours de psychologie et de pédagogie. Dès les débuts, il s'agissait donc aussi d'«éduquer les éducateurs», pour reprendre les termes de Paul Moor. Cela permettait de nombreux enseignants des classes ordinaires d'intégrer réellement les enfants «difficiles», tâche dont le succès dépendait de leur habileté et de leur engagement pédagogiques personnels.

Bureaucratisme croissant

Comme dans de nombreuses autres sciences, les connaissances spécialisées en pédagogie curative se sont approfondies au fil du temps. La formation en pédagogie curative s'est différenciée et des écoles et classes spécialisées ont vu le jour, selon les tâches qui allaient croissantes. La conception personnelle de l'être humain qui perçoit les enfants dans leur histoire familiale ainsi que celle, individuelle, de leurs apprentissages, lui était fondamentale.

Aujourd'hui, la formation est conçue comme une filière académique de baccalauréat et de master à la Haute école de pédagogie curative, ce qui signifie que la Suisse s'est écartée de la voie qui a longtemps été la sienne et s'est alignée (non pas à son avantage) sur les directives européennes et internationales.

Un changement de paradigme grave dans la conception de l'être humain

Ce nouveau concept de formation impliquait la forme, mais également un changement de paradigme décisif dans les fondements du travail en pédagogie curative, fondements devenus amplement inconnus aujourd'hui. Alors qu'auparavant, on s'orientait vers une vision humaniste et sociologique de l'être humain, la pédagogie curative se fonde aujourd'hui sur un concept biologiste, orienté vers les traditions scientifiques anglo-américaines. Depuis lors, les problématiques des enfants sont appréhendées à l'aide de méthodes psychiatriques et font l'objet de diagnostics tels que TDAH, troubles du spectre autistique, dépressions, etc. Un traitement médicamenteux est souvent mis en place, associé à des consignes de comportement pour l'enseignant, qui s'inspirent principalement de la thérapie comportementale de tradition américaine. L'itinéraire individuel d'apprentissage que l'enfant a pris, la genèse de ses difficultés actuelles, est passé au second plan. Les conséquences de ce changement de paradigme sont graves. La vision psychiatrique d'un problème de développement comprend des diagnostics souvent décisifs pour l'avenir d'un enfant et peuvent réduire son estime de soi. Le diagnostic lui est collé dessus, une fois pour toujours, réduisant souvent considérablement son courage d'apprendre à maîtriser les tâches liées à son développement autant scolaire qu'émotionnel.

Bien entendu, ce changement de paradigme n'est pas passé sans discordes. Le fait que la pédagogie curative moderne se soit détournée des bases qui se fondent sur des valeurs positives innées à l'être humain pour devenir une science auxiliaire étroitement liée à la psychiatrie de tradition américaine a été particulièrement critiqué. Une telle transformation réductrice de la pédagogie curative était également une épine dans le pied de nombreux savants. Emil E. Kobi (1935–2011), un autre pédagogue curatif suisse éminent, l'a exprimé de la manière suivante: «En fait, dans le domaine pédagogique, on n'a probablement jamais fait autant de recherches tout en obtenant aussi peu de résultats qu'à notre époque, et le rapport entre les efforts et les résultats risque de se déplacer au détriment de ces derniers.»²

Antipsychiatrie et réformes scolaires

Le mouvement antipsychiatrie italien de Franco Basaglia, basé sur une conception marxiste de la société et de l'individu (vivement saluée de la génération des poste-68ards), a également été un catalyseur important de cette évolution. En 1978, une loi prévoyant la fermeture des institutions psychiatriques a été promulguée. Parallèlement, les écoles spéciales ouvertes peu de temps auparavant ont également été fermées et l'intégration des enfants dans les classes ordinaires a été réalisée subrepticement. Pour la Suisse, l'Italie est devenue aussitôt le pays «modèle» d'une intégration radicale. «Il est normal d'être différent» était la doctrine selon laquelle la société devait changer de mentalité, et c'est pourquoi «l'intégration» plutôt que «la séparation» a vite tenu le haut du pavé. L'intégration des «enfants particuliers» obligeait les enseignants à adopter les concepts d'enseignement individualisés en vogue. À l'instar d'autres révolutions sociopolitiques, ce sont donc deux courants sociaux apparemment contradictoires qui ont fait avancer le mouvement d'inclusion. Les stratégies politiques qui y sont liées ont influencé les concepts de la politique de l'éducation au cours des 30 dernières années.

Réinterprétation des conventions et traités internationaux

Dans le débat actuel sur l'intégration, on fait souvent référence à l'obligation de respecter les conventions internationales et les bases légales nationales. Il convient de noter que les

conventions internationales se réfèrent aux conditions de scolarisation dans le monde entier. Il s'agit avant tout de recommandations juridiques pour les pays qui n'avaient jusqu'à présent pas les moyens de soutenir les personnes handicapées, et l'accent est fondamentalement mis sur le droit de tous les enfants à l'éducation scolaire, à l'équité du droit pour tous à son accès. Les conventions citées autorisent pourtant toujours les deux parcours éducatifs, celui intégratif aussi bien que celui séparé. Dans les pays germanophones, on a déduit de ces conventions, notamment de celle sur l'égalité des personnes handicapées de l'ONU, que chaque enfant, quel que soit son handicap, devait être scolarisé dans le cadre d'une classe ordinaire. Otto Speck, professeur émérite de pédagogie spécialisée le plus connu d'Allemagne, a donc pris la parole une nouvelle fois, à l'âge de 95 ans, avertissant que dans le cas allemand, cela a été une mauvaise interprétation dans la traduction du texte original de cette convention ou sa réinterprétation (erronée) qui a constitué la base actuelle de la forme de scolarisation, aujourd'hui exclusivement intégrative ou inclusive en Allemagne. Fait qui donne à réfléchir.

Opportunités de promotion manquées

Chaque enfant n'a qu'une seule période de scolarité qu'il doit pouvoir exploiter pour faire valoir son droit à l'éducation. Une attention particulière doit être portée aux enfants ayant de «besoins particuliers». Si, dans un cas, l'intégration dans une classe ordinaire est correcte, dans l'autre, cela revient à minimiser et à banaliser son problème avec un manque de soutien dans les matières scolaires. L'expérience montre malheureusement que la scolarisation intégrative est souvent interrompue après un certain temps, généralement lors d'un changement de niveau. Après une période plus ou moins longue de promotion manquée et donc d'échec, ces enfants se retrouvent finalement dans une école spécialisée. Souvent, les parents doivent alors constater que leur enfant a perdu la motivation d'affronter le processus d'apprentissage avec la persévérance nécessaire. Ou alors, ils sont effrayés par le fait que l'enfant n'a pas encore appris à s'intégrer de manière constructive dans son groupe de camarades et qu'il continue à se faire remarquer par son agitation, son volume sonore ou par son retrait dans un monde à part. Aujourd'hui, il est tout à fait possible que les parents expliquent ce comportement uniquement par le diagnostic de l'enfant et qu'ils voient peu de possibilités de changement, mais qu'ils s'inquiètent pour ses opportunités d'avenir. Il est plus utile pour un enfant que les parents puissent développer une voie réelle lui permettant de sortir de son attitude découragée et de faire valoir son droit à l'éducation en collaboration avec les enseignants.

La participation sociale ne se réduit pas à «être présent»

Quelle que soit la position des parents à ce sujet: Un processus d'apprentissage exigeant s'impose. Il est lié à l'effort, à l'exercice, à la persévérance, à des échecs intermédiaires et, en fin de compte, à la réussite par petites étapes. Il convient de considérer avec soin si cela doit se faire dans le cadre de l'intégration dans la classe ordinaire ou dans une classe à effectif réduit. La «participation sociale» exigée ne s'arrête pas à être présent dans la salle de classe, il faut surtout qu'il se sente apprécié de son environnement social et qu'il soit capable d'y participer. C'est pourquoi l'un des objectifs prioritaires de tout enseignement est d'intégrer les enfants dans une ambiance sociale où ils se soutiennent et se respectent mutuellement, ce qui constitue bien entendu un champ d'apprentissage important pour les tâches de développement socio-émotionnel. Mais cela ne devrait-il pas être la base de toute école qui prend au sérieux le droit à l'éducation, valable à tous?

Le débat sur le droit à l'éducation nécessite une vision plus ample

Pour sortir de ce débat avec des résultats pratiques, il me semble qu'il faudrait prendre en

Des «palais» pour la formation scolaire publique

par Carl Bossard

Chaque visiteur s'intéressant aux bâtiments d'écoles traditionnels suisses, construits pendant la deuxième moitié du 19^e siècle, s'étonne de la splendeur de leur architecture. Ils sont nombreux à témoigner, dans leurs architectures, un caractère «résidentiel». Tous signalent, dès leurs débuts, l'esprit du renouveau et du progrès, notamment les deux situés dans la ville de Zoug, à l'époque une petite ville suisse.

Pendant une bonne partie du 19^e siècle, les écoles et les universités avaient la vie dure: l'école publique, ouverte à tout le monde, n'existait pas. Dans cette société paysanne et artisanale, la formation n'est pas de première importance. Elle reste le privilège d'une minorité. Face à la modestie, voire la pauvreté de la vie de tous les jours, l'enseignement des enfants ne relève pas d'une priorité. De ces enfants, on en a besoin comme aides aux champs et à la ferme. L'écurie est bien plus défiante que l'ardoise, le pain plus important qu'un livre. L'école obligatoire, comme l'a postulé l'époque helvétique autour de 1800 (avec une Suisse occupée par la France) et comme le prévoit l'Etat confédéré depuis 1848, est difficile à concrétiser.

Des salles de classe étroites au «temple» majestueux de la formation

Avec la révision totale de la Constitution fédérale de 1874, tous les cantons sont obligés d'imposer l'école primaire obligatoire: la nouvelle constitution ordonne l'obligation scolaire. Or, l'école primaire devient obligatoire et gratuite pour tous les enfants. Mais le chemin qui y mène est raide et plein d'embûches. La formation doit être libérée du fatras de l'apprentissage fortuit et institutionnalisé de façon moderne. Mais on avance.

L'éclosion de la formation scolaire publique après 1850 exige davantage d'espace. La ville de Zoug, par exemple, a érigé sur les voûtes de cave de l'ancien hôpital un bâtiment d'école représentatif – bâti en grès naturel et tout à fait dans le style actuel néogothique: l'école appelée «de Burgbach». La construction a été inaugurée en 1875 et devient l'école publique centrale de la ville de Zoug – toutefois réservée aux garçons.¹ L'étroitesse des salles de classe souvent confinées fait alors place à une sorte de «temple scolaire». Le changement de la classe souvent renfermée du temps passé au bâtiment rénové de l'école de Burgbach ressemble à un pas aux



L'Institut Minerva, ensuite Institut Athene, de 1920 à 1975 hébergeant l'Ecole cantonale de Zoug, photo vers 1880 (FMS Zoug)

bottes de sept lieues. Il comprend six salles de classe aérées et lumineuses, une salle de musique et d'autres salles spéciales. Le progrès devient ainsi concret et saisissable.

L'horloge de l'école annonce la nouvelle époque

Chaque commune construit son école, souvent avec des colonnes classiques, la façade clairement structurée, de grandes fenêtres et un large palier: les enfants ayant franchi la grande porte d'entrée à la formation montent ensuite vers la culture – symbolisme et concrétisation de sa mission en même temps. Tout cela prend matière face à l'école de Burgbach.

Cette même mission s'exprime, dans la ville de Zoug, face à un autre bâtiment scolaire impressionnant, celui de l'«école Neustadt» (aujourd'hui hébergeant l'école de musique communale) avec ses larges escaliers et son grand portail en arc en plein cintre aux figures allégoriques. Elle est ouverte aux filles aussi – toutefois après une lutte politique pérenne.

A côté des églises, ce sont souvent des écoles munies d'une horloge, elles aussi. Pris symboliquement, ce bâtiment est témoin d'une nouvelle époque. La vie scolaire est rythmée – les heures marquées par l'horloge expriment sa normalité standardisée: les périodes aux rythmes de l'école sont celles d'apprentissage.

Un palais d'école en néo-classicisme

Or, regardant les grandes écoles primaires de la ville de Zoug on s'étonne de l'élégance architectonique de ces bâtiments. Les deux montrent un caractère de résidence. Elles sont considérées – comme beaucoup d'écoles de cette

époque – comme temples du renouveau, de la politique de la formation et du progrès. Leur construction signale une nouvelle époque. Le pays vient de réaliser, dans les idées, mais matériellement aussi, ce que déjà la République helvétique (1798–1803), sous son ministre de la formation Philippe Albert Stapfer, a voulu réaliser: une éducation complète et obligatoire pour tous les enfants, conçu comme fondement de l'Etat démocratique.

En 1870 a été créé, dans la zone limitrophe de la ville de Zoug, une autre école «moderne», privée celle-là et réservée aux garçons. Un autre «palais» d'école impressionnant est ressorti des plans, au style purement néo-classique. Elle dispose d'une salle de gymnastique – la première dans le canton de Zoug. La résidence comporte également des places de jeux, une allée, un parc vaste, une fontaine avec jet d'eau, des grottes et un étang. Le terrain s'étendait jusqu'au lac, le train du Gotthard n'existait pas encore. C'est seulement en 1897 que les premières voies traversent les vastes espaces verts du domaine scolaire.

Témoin du temps et lieu de souvenir

L'école porte le nom de *Minerve*, d'après la déesse romaine de la sagesse. En 1906, on a construit sur le campus un «Lycée et Haute école internationale pour filles»: l'école porte le nom d'*Athène*, la déesse grecque des sciences. Déjà avant le déclenchement de la Première guerre mondiale, cette école a dû fermer ses portes.

En 1920, l'Ecole cantonale de Zoug (lycée) s'installe dans l'imposant bâtiment scolaire de l'Athène – avec environ 100 écoliers et quelques écolières. Le nom d'Athène reste un programme et une mission: l'instruction humaniste qui s'oriente au classicisme philosophique gréco-romain – pour d'innombrables lycéennes et lycéens. 50 ans plus tard, le lycée Zougois compte déjà plus de 700 personnes. Peu de temps après, le bâtiment s'avère être beaucoup trop coincé. En 1975, le lycée public de Zoug déménage vers un nouvel endroit – après une fête d'adieu fastueuse et une «nuit sauvage avec Athène»². Le vieux palais de 1870 devait alors, selon les plans du canton, céder la place à une nouvelle construc-

tion. Mais une initiative populaire a sauvé de sa destruction ce témoin de son temps, lieu de souvenir de beaucoup d'élèves. Le bâtiment a été rénové soigneusement.³ Aujourd'hui, le campus de l'Athène héberge le Lycée professionnel cantonal ainsi que l'Ecole cantonale préparatoire professionnelle.

La formation comme processus du progrès

Sortir le «peuple en tissu d'armure» (vêtement de travail), les gens ordinaires, de la misère et du manque, les faire monter – et les rendre égaux au «peuple en soie» – et ceci essentiellement par le biais de l'enseignement, c'était l'idée du pédagogue pionnier suisse Johann Heinrich Pestalozzi. Ce sont ses idées dont les esprits éveillés de l'époque helvétique ont rêvé, et c'est le nouvel Etat fédéral depuis 1848 qui l'a réalisée. Mais l'apprentissage et la formation demandent de l'effort, c'est exigeant d'apprendre et de se former, c'est un processus de montée sans fin et tout autre qu'un parcours rapide linéaire – la génération fondatrice des écoles populaires suisses s'en rendait bien compte. Les grands escaliers dans nos écoles en sont le symbole. Beaucoup de vieux bâtiments d'école nous rappellent cet itinéraire des temps modernes – la montée vers la formation et l'instruction.

Les bâtiments des écoles représentatifs de jadis nous montrent autre chose encore: leurs architectures impressionnantes témoignent la valeur élevée accordée, dans ces années pionnières, à la *formatio*, à l'instruction: l'instruction en voie privilégiée de libération. Un concept entièrement au sens du philosophe des Lumières allemandes, Immanuel Kant. Cela n'est pas étonnant. Les anciens promoteurs d'une meilleure instruction populaire se sont souvent instruits sur les voies débarrassées du maître-penseur de Königsberg. C'était le cas pour Stapfer ainsi que pour Pestalozzi.

¹ Les jeunes-filles continuaient de fréquenter leurs cours auprès des soeurs institutrices de «Maria Opferung», situées au-dessus de la ville de Zoug

² Andreas Grosz: *Athene oder: Aus der Schule plaudern*. Ds.: *Neue Zürcher Zeitung*, 25./26.02.1989, p. 86–88

³ Renato Morosoli: *Götting am Zugersee*, ds. «personalziitig» 86/2018, p. 14f.

Première publication sur <https://www.journal21.ch/artikel/ein-palast-fuer-die-bildung> du 08/07/2023; texte publié ici avec l'aimable autorisation de l'auteur (Traduction Horizons et débats)

L'éducation – un préalable à la démocratie directe

Une brève réflexion sur les «palais» hébergeant nos écoles publiques

par Peter Küpfer

Dans son article historico-culturel publié ci-dessus, Carl Bossard attire l'attention sur l'architecture de certains bâtiments traditionnels ayant hébergé nos écoles primaires suisses. Elle saute aux yeux à maints visiteurs, face à leurs dimensions souvent résidentielles. En prenant l'exemple de deux bâtiments particulièrement impressionnants situés dans la ville Zoug, Bossard les dénomme des «palais pour l'éducation». De nombreux bâtiments scolaires traditionnels des villes suisses ressemblent en effet à des palais, notamment ceux qui abritaient l'école primaire et élémentaire obligatoire depuis 1874.

De tels «palais» démocratiques, à dimensions plus restreinte mais autant admirables, on peut

en rencontrer dans les communes non urbaines aussi, notamment dans les villages suisses, même en région montagnarde. Parfois, ils trônent sur une colline, offrant une large vue dans la campagne, là aussi comparables à un château fort ou à un palais. Un tel emplacement privilégié permet d'avoir une meilleure vue d'ensemble, un horizon plus large.

En Suisse, l'accès à un tel «palais» n'était toutefois pas réservé aux «élites». Tout au contraire, l'école publique suisse, déclarée obligatoire à la fin du 19^e siècle, était générale et gratuite. Si son architecture présentait parfois des traits nobles, ce n'était pas pour des raisons «seigneuriales», mais pour son concept essentiellement démocratique. Dans l'esprit de ses cou-

rageurs fondateurs, l'école publique suisse n'était pas une école pour le peuple seul, mais en plus, elle était l'école du peuple. Dans ses organes de contrôle démocratique, les artisans, les paysans et les petits entrepreneurs côtoyaient les représentants des professions universitaires. L'école publique, l'école donnant la formation des bases, intellectuelles, morales et sociales, était «leur» école. Les représentants du peuple, élus à l'époque des citoyens, destinés aux organes de contrôle des écoles (les «Schulpflegen» – commissions «aux soins scolaires», comme on les appelait), apportaient tout leur savoir, toute leur expérience professionnelle et de vie dans leur fonction, sachant pertinemment ce que leur école devait être et devait apporter. C'est dans cet esprit démocratique que l'extérieur des écoles suisses, leur architecture, rendait visible leur message: «C'est cela, notre école, et nous en sommes fiers!». L'itinéraire ainsi promis à nos jeunes était certes raide, à l'époque déjà, les escaliers souvent imposants à l'intérieur le rappellent. Ils insistent à mener «vers le haut» – oui, mais il ne s'agissait en aucun cas de la seule chose que notre époque actuelle promet (pas toujours honnêtement) à sa jeunesse: un métier rémunérateur. Non, Bossard le rend évident, toute véritable formation ne se réduit pas à une formation pour soi-même seule, c'est aussi une formation pour vivre et contribuer dans un ensemble social porteur de sens. C'est pourquoi la formation doit avant tout conduire à la liberté, liberté d'être, de penser et d'agir, précisément selon la conception de Bossard, «la formation en tant que libération».

C'est audacieux à dire et autant audacieux à penser, c'est Kant, Pestalozzi, Diderot, Rousseau, Humboldt, Jeremias Gotthelf et Gottfried Keller tous réunis, Goethe et Schiller en témoigneraient

également – le cœur de la noble notion d'*autonomie*, aujourd'hui amplement vulgarisée.

La liberté, en particulier celle du Suisse, a pour condition essentielle de savoir ce qu'il fait et pourquoi il le fait. Il doit se connaître soi-même, il doit avoir des idées sur son environnement social, ce qui est l'essence et le sens de sa profession et dans quelle direction il sera utile de poursuivre les projets d'intérêt public, voilà le fin fond de nos écoles primaires, tout cela donc également dans la perspective du citoyen souverain. Parce que c'est lui qui, en sa qualité de concitoyen, est en dernière instance coresponsable des décisions prises en commun, appelé en Suisse à en témoigner lors des votations populaires fréquentes et régulières, tout le long de l'année: les votants, le peuple, les citoyens. En cette qualité, les électeurs et votants suisses sont liés, consciemment ou non, à l'intérêt général (et pas seulement au leur et à celui de leur parti). Ils ne peuvent conserver cette autonomie qui leur est donnée par la Constitution que s'ils maintiennent également leur capacité de jugement autonome et au niveau nécessaire, en dépit de toutes les sources d'influence actuellement massives. C'est à la fois un cadeau et une exigence justifiée pour chacun d'entre nous. Il s'agit de répondre à ce déficit aujourd'hui plus que jamais. Ainsi mesuré, il n'est pas difficile de voir à quel point notre école primaire et publique suisse, longtemps admirée à juste titre dans le monde entier, s'est déjà éloignée de ses origines fondamentales. Les bâtiments-témoins tels mentionnés par Bossard nous le rappellent. Cela vaut la peine de prendre quelques minutes pour y réfléchir. Le 1^{er} août aura été une bonne occasion de le faire, si possible avant que les pétards et les fusées n'éclatent. Ou alors après.

«Le droit à l'éducation ...»

suite de la page 7

compte la totalité des sujets abordés ci-dessus. On se trouve face à la question fondamentale de savoir comment le droit à l'éducation, dont jouissent tous les enfants peuplant ce monde déchiré, peut se réaliser. Là aussi, les paroles d'Emil E. Kobi doivent nous orienter: «L'intégration [...] ne devra pas se transformer selon une idéologie sans alternative portant atteinte à l'identité personnelle. C'est l'existence des alternatives qui caractérise l'éducation et l'école dans la démocratie, c'est pourquoi elle doit prévoir une multitude d'offres scolaires.»³

¹ Les évolutions en Allemagne et en Autriche, reposant sur d'autres bases, ont pris d'autres orientations qui ne seront pas abordées ici.

² Kobi, E. E. (1984). «Zum Verhältnis von Pädagogik und Heilpädagogik». Dans: Kobi, E. E./Bürli, A./Broch, E. (éd.). *Zum Verhältnis von Pädagogik*

und Heilpädagogik. Referate der 20. Arbeitstagung der Dozenten für Sonderpädagogik in den deutschsprachigen Ländern in Basel. Lucerne: Schweizerische Zentralstelle für Heilpädagogik, p.34

³ Kobi, E. E. (2008). *Alternative Integration als integrierte Alternative?*, https://www.bildungserver.de/onlineressource.html?onlineressourcen_id=40331&mstn=1; consulté le 12/07/23

Les livres suivants ont accompagné la rédaction de cette contribution:

Bonfranchi, R./Perret, E. (2021). *Heilpädagogik im Dialog*. Oberhausen: Athena-wbv

Bonfranchi, R./Dünki, R./Perret, E. (2022). *Integration, Separation, Kooperation. Ein heilpädagogischer Blick auf die Bildungschancen für Kinder und Jugendliche mit Behinderungen*. Oberhausen: Athena-wbv

Schöler, Jutta (éd.). (1987). *«Italienische Verhältnisse» – insbesondere in den Schulen von Florenz*. Berlin: Guhl

Speck, Otto. (2019). *Dilemma Inklusion. Wie Schule allen Kindern gerecht werden kann*. Munich: Ernst Reinhardt Verlag